



**Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes
dans le financement de la lutte contre
les changements climatiques**



*Au service
des peuples
et des nations*

Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le financement de la lutte contre les changements climatiques

© Programme des Nations Unies pour le Développement
Tous droits réservés

Edition et infographie : Suazion (suazion.com)

Photographie de couverture : Pete Starman/Getty Images

Traduction: Philippe Brunet

Les analyses et recommandations présentées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour le Développement, de son Conseil d'administration ou des États membres des Nations Unies. Ce rapport est une publication indépendante et reflète les opinions de ses auteurs.

Avant-propos

Les changements climatiques constituent l'une des plus importantes menaces pour les efforts déployés au niveau mondial en vue de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. S'ils ne sont pas maîtrisés, ils risquent d'inverser les progrès accomplis en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en péril les perspectives de développement à long terme.

Le niveau des ressources requises pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets est immense. Bien que variant largement, toutes les estimations des coûts aboutissent à des montants significatifs : d'ici à 2030, ces derniers doivent atteindre un montant compris entre 249 milliards de dollars et 1.371 milliards de dollars par an.

Planifiés avec attention, les investissements effectués dans les changements climatiques peuvent promouvoir le développement tout en permettant de réaliser les objectifs en matière d'adaptation et d'atténuation. Cela passe par la promotion d'un développement à faibles émissions de carbone et d'une croissance économique qui crée des emplois, réduit la pauvreté et accélère les progrès réalisés en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela ne peut toutefois se produire sans que des actions concertées soient prises en vue d'assurer que le financement de la lutte contre les changements climatiques réponde de manière équitable aux besoins des femmes et des hommes au sein et entre les pays.

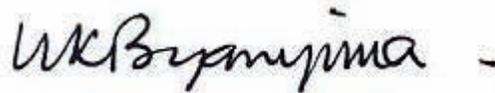
Si elles sont gérées avec sagesse, les nouvelles sources de financement de l'action climatique peuvent contribuer à transformer les rôles sexospécifiques traditionnels et à réduire les inégalités. Toutefois, le fait de ne pas intégrer les divers besoins et points de vue des femmes et des hommes dans les réponses aux changements climatiques ne fera que désavantager encore plus les femmes et réduire l'efficacité et l'efficacité des politiques.

En novembre 2008, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec la Global Gender and Climate Alliance (GGCA) et la Heinrich Böll Foundation North America, a parrainé le tout premier atelier sur le financement du genre et de la lutte contre les changements climatiques. Plus de 60 experts issus de gouvernements, de la société civile, des organisations des Nations Unies et du secteur privé, représentant toutes les régions du monde, ont discuté des liens entre le financement des changements climatiques et l'égalité entre hommes et femmes. L'atelier a identifié les domaines qui exigent de plus amples recherches, a élaboré des directives et des recommandations politiques, et a planifié plusieurs activités de suivi. Les résultats de cet atelier et ses recommandations forment la base de la présente publication.

Suite à la publication d'une série de documents d'information produits par le PNUD/GGCA, qui ont exploré les dimensions sexospécifiques des mécanismes individuels de financement du climat, le présent rapport fournit une large présentation générale du régime de financement de la lutte contre les changements climatiques et met en exergue les domaines d'opportunités et de risques. S'il n'est pas complètement exhaustif, le présent rapport examine la question du financement de l'action climatique en se focalisant sur une série sélectionnée de fonds de lutte contre les changements climatiques.

Par rapport au secteur privé, les fonds publics représentent une partie importante mais d'ampleur réduite du financement de l'action climatique. Toutefois, la nature des fonds publics les rend davantage enclins à intégrer des considérations de genre dans leurs cadres. Ce faisant, les exemples qu'ils donnent peuvent servir de modèles particulièrement utiles pour intégrer les objectifs de développement et les principes d'égalité entre hommes et femmes dans les investissements privés et le développement des fonds futurs.

Gardant cet avertissement à l'esprit, cette analyse fournit une perspective novatrice sur les dimensions de genre de l'architecture émergente du financement de l'action climatique et met en exergue les opportunités de promouvoir des investissements en tenant davantage compte des questions du genre dans les stratégies nationales relatives au climat et au développement. Nous espérons que les décideurs politiques et les praticiens trouveront les recherches et analyses présentées ici utiles pour les initiatives qu'ils déploient en vue de promouvoir les principes d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes dans le cadre du dialogue sur le financement de la lutte contre les changements climatiques.



Winnie Byanyima, Directrice, Equipe de la problématique hommes-femmes



Remerciements

Ce rapport se fonde sur les recherches innovantes menées à bien par Mariama Williams, avec l'aide de Yves Conze. Leurs réflexion et suggestions visionnaires ont contribué à façonner le dialogue émergent sur le genre et le financement de la lutte contre les changements climatiques.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Liane Schalatek, Tracy Raczek, Itza Castañeda, Monica Peña, Hannie Meesters, Simon Billet, Tim Scott, et Melissa Cook, qui ont participé à l'examen critique par les pairs, et dont les commentaires et contributions ont permis d'améliorer encore le document final.

Nous sommes également reconnaissants envers Mohammad Abbadi, Ana Maria Currea, Elizabeth Eggerts, Estelle Fach, Yannick Glemarac, Stephen Gold et Lucy Wanjiru, qui ont apporté des contributions essentielles à ce travail et dont les connaissances et l'expertise ont permis de réaliser plusieurs parties spécifiques de l'étude.

Nous adressons des remerciements particuliers à Stacy Alboher, pour avoir dirigé l'élaboration de cette publication, et à Jeffrey Stern, pour le dévouement précieux dont il a fait preuve en révisant et en corrigeant le présent travail.

Enfin, nous sommes reconnaissants envers les gouvernements de la Finlande et du Danemark, qui ont rendu cette publication possible par le biais de leur soutien au PNUD et la Global Gender Climate Alliance.



Table des matières

Résumé	1
Changements climatiques et genre : présentation générale	7
Politique internationale en matière de changements climatiques et genre	11
Adaptation et atténuation	12
Rôle de la technologie dans les initiatives d'adaptation et d'atténuation	14
Le régime mondial de financement de la lutte contre les changements climatiques	15
Préjugés sexistes et asymétrie entre les hommes et les femmes au niveau de la finance mondiale	17
Financement de la lutte contre les changements climatiques et genre	19
Présentation générale	20
Financement de l'adaptation	21
Financement de l'atténuation	23
Financement de la technique	25
Mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur public et genre	27
Financement multilatéral	27
Financement bilatéral	32
Financement national	33
Mécanisme de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur privé et genre	35
Marché des droits d'émission de carbone	37
Mécanismes flexibles et rôle du gouvernement	39
Résumé et recommandations	43
Annexe 1: Bibliographie	51
Annexe 2: Marché de droits d'émission de carbone	57
Annexe 3: Grandes lignes provisoires d'une analyse des risques de changements climatiques sensible au genre	59

Résumé



Les changements climatiques, l'augmentation à long terme de la température moyenne de la surface de la terre, est l'une des questions les plus graves auxquelles l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. La variabilité du climat qui en découle aura des conséquences néfastes spectaculaires sur la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques, sur les ressources en eau, sur la production agricole et alimentaire, et sur la santé humaine. Ces impacts – et les réponses de la communauté mondiale – ont des implications sociales et économiques significatives.

Il existe une interaction substantielle entre les changements climatiques, l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les initiatives d'adaptation et de réduction des changements climatiques ont une influence directe sur les résultats en matière de développement, y compris sur les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes. En retour, les politiques qui prennent en compte les besoins pratiques et stratégiques des femmes comme des hommes, et y répondent, peuvent apporter des réponses plus efficaces au niveau climatique et faire progresser les objectifs de développement.



Le régime de financement de l'action climatique reflète plutôt l'architecture financière mondiale globale – une prédominance de prise de décisions indifférentes aux questions de genre, qui ont mené à une segmentation et à des asymétries entre les hommes et les femmes au détriment de ces dernières.



La conception de l'architecture émergente du financement de l'action climatique joue un rôle essentiel pour déterminer si les réponses climatiques promeuvent ou non le développement durable, y compris par des mesures en faveur d'une plus grande égalité entre hommes et femmes et autonomisation des femmes, ou si elles aggravent les processus qui désavantagent les femmes et renforcent leurs inégalités historiques ou structurelles. Afin d'assurer de meilleurs résultats au niveau du développement, le régime de financement de l'action climatique doit être structuré de manière à reconnaître les implications de ses activités au niveau du genre et à promouvoir activement l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres considérations sociales et économiques connexes.

Si certaines avancées positives ont été faites dans cette direction, les cadres et mécanismes actuels de financement de l'action climatique ne prennent pas systématiquement en compte les questions de genre. Le régime de financement de l'action climatique reflète plutôt l'architecture financière mondiale globale : une prédominance de prise de décisions indifférentes aux questions de genre, qui ont mené à une segmentation et des asymétries entre les hommes et les femmes au détriment de ces dernières.

Pour s'attaquer à ces disparités, l'architecture du financement de l'action climatique doit devenir plus inclusive ; en plus de promouvoir des gains au niveau du climat mondial, elle doit également favoriser le développement durable et assurer que les femmes et les hommes de tous les secteurs économiques en récoltent les fruits. Pour ce faire, il est crucial d'intégrer l'analyse par genre et les outils sensibles au genre dans tous les éléments du financement des changements climatiques, afin de pouvoir appuyer les efforts globaux visant à améliorer les vies et les moyens d'existence des femmes et des hommes.

Ce n'est qu'à ce prix que le financement de l'action

climatique parviendra à contribuer à entraîner les changements comportementaux, institutionnels et politiques essentiels pour réaliser les objectifs climatiques et de développement connexes.

Pour parvenir à ces fins, ce rapport présente des recommandations basées sur quatre affirmations générales : 1) les procédures et mécanismes sensibles au genre assureront que les mécanismes, les procédures et les résultats du financement de la lutte contre les changements climatiques bénéficient aux femmes et aux hommes de manière plus équitable ; 2) le fait d'intégrer le genre permettra de maximiser l'efficacité et l'efficacité des réponses apportées aux changements climatiques et de protéger les outils de reproduction sociale et les activités de soins des femmes contre les impacts des changements climatiques et les activités réalisées pour lutter contre ces derniers ; 3) autonomiser les femmes permettra d'assurer que les choix politiques en matière de financement de l'action climatique reflèteront à la fois les intérêts des femmes et ceux des hommes et permettront aux femmes de participer pleinement à tous les aspects de la prise de décisions ; 4) s'attaquer aux



mécanismes du marché et hors-marché facilitera l'autonomisation économique et sociale des femmes en favorisant une compréhension plus profonde de l'impact différencié selon le genre des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques des secteurs privé et public, et de leur impact sur l'égalité entre hommes et femmes.

PROCEDURES ET MECANISMES DE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

Pour assurer que le financement de la lutte contre les changements climatiques a un impact plus équitable sur les femmes et les hommes, il convient de maintenir une attention ciblée à chaque étape du processus de financement. Plusieurs des actions suggérées sont stipulées ci-dessous.

Recommandations

- **Intégrer les outils analytiques à toutes les phases de la conception, de l'application, du suivi et de l'évaluation des programmes :** L'utilisation d'outils d'analyse par genre (par exemple, l'analyse basée sur le genre, les indicateurs de la condition féminine, les ensembles de données différenciées par genre, le suivi de genre et l'audit de genre) contribuera à assurer que les besoins, les préoccupations et les perspectives des femmes comme des hommes sont intégrés dans les cadres des programmes, faciliteront la répartition équitable des bénéfices des programmes, et aideront à éviter des conséquences négatives non désirées.
- **Mener à bien des évaluations de l'égalité entre hommes et femmes pour déterminer la manière dont la politique climatique et les mécanismes économiques fournissent des incitations aux individus, aux ménages et aux entreprises :** Les évaluations de la place réservée aux femmes, notamment par le recueil de données ventilées par genre, doivent être prises en compte par les décideurs politiques, en vue de maximiser l'impact de leurs décisions et d'éviter des résultats sous-optimaux perpétuant les inégalités existantes.
- **Fixer des critères fondés sur le genre au niveau de l'allocation des fonds, de la sélection des projets et d'autres aspects de la prise de décisions :** Le fait de renforcer les critères de sélection et les allocations de fonds fondés sur le genre à toutes les étapes des activités de financement permettra d'assurer que les partisans et défenseurs des projets tiennent compte des impacts différenciés par genre dès le début de la conception du projet.
- **Défendre des droits de propriété solides :** A mesure que les actifs autrefois sous-évalués (les forêts, par exemple) prennent de la valeur suite aux initiatives d'adaptation et d'atténuation menées à bien, et que les utilisations informelles de la propriété se retrouvent officialisées dans des droits de propriété formels, il sera nécessaire d'appuyer l'accès et l'utilisation continus de ces actifs par les femmes et les groupes d'autochtones (notamment dans les mécanismes REDD/REDD+ et mécanismes connexes).
- **Appliquer des politiques réglementaires, budgétaires et fiscales pour fournir des ressources :** Le fait de subventionner les initiatives d'adaptation et d'atténuation qui ont peu de chances d'être financées par le biais des sources sectorielles privées – tout en étant pourtant hautement bénéfiques au niveau du développement et de l'égalité entre hommes et femmes – permettra de promouvoir le bien-être général des communautés et des nations et de renforcer la résistance aux chocs climatiques. Les gouvernements peuvent également inclure des critères fondés sur le genre et autres critères en matière de développement en tant qu'éléments nécessaires des processus d'approbation des projets, et peuvent orienter les ressources émanant des nouveaux flux de revenus basés sur le marché vers les activités de développement.
- **Assurer la participation effective et équilibrée des femmes à la prise de décisions :** Assurer la participation des femmes et des spécialistes des questions de genre à la prise de décisions contribuera à mettre un accent sur les besoins et les préoccupations ciblant l'égalité entre hommes et femmes, et conduira à des politiques et pratiques plus équitables.



- **Renforcer les capacités des femmes à s'engager effectivement** : En vue de rendre leur représentation au sein des organes de prise de décisions plus convaincante et efficace, les femmes doivent avoir la capacité et la liberté d'apporter leur contribution à cet égard. Le fait de renforcer leur niveau de leadership permettra non seulement de renforcer le fonctionnement général des organes de prise de décisions – renforçant ainsi la résistance aux chocs climatiques d'un pays ou d'une communauté – mais servira également à contribuer à enraceriner de telles compétences et qualifications au sein des communautés.

INTEGRATION DU GENRE

L'intégration du genre dans les réponses aux changements climatiques, qui passe notamment par des investissements dans les infrastructures, la santé publique et la préparation aux catastrophes, est d'une importance cruciale au niveau des rôles de production sociale et des activités de soins. Figurent parmi les actions suggérées :

- **Assurer que les implications sociales globales des projets et programmes sont intégrées dans les processus de prise de décisions** : En vue d'avoir un plus grand impact, le financement des changements climatiques doit contribuer à des projets et programmes qui se focalisent sur l'amélioration du développement social ou qui ont des effets d'entraînement sur les interventions non ciblées au niveau de l'égalité entre hommes et femmes.

L'intégration du genre dans les réponses aux changements climatiques, qui passe notamment par des investissements dans les infrastructures, la santé publique et la préparation aux catastrophes, est d'une importance cruciale au niveau des rôles de production sociale et des activités de soins.

- **Maximiser les synergies entre l'atténuation, l'adaptation, l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes** : Pour tenir compte des questions de genre au niveau du financement, en vue de maximiser ces synergies, il convient que l'on accorde l'attention appropriée à des considérations telles que l'emploi et le suivi et l'évaluation à des fins de distribution et d'équité ; la promotion de l'équité entre hommes et femmes dans les chaînes de valorisation ; le renforcement des services énergétiques pour les ménages ; la promotion de la prolifération et de la diffusion de la technologie ; la promotion de sources d'énergie alternatives, développées au niveau de la communauté ; la promotion de la transition des carburants traditionnels basés sur la biomasse vers les biocarburants ; et d'assurer que les projets garantissent la protection de la terre, de l'eau, des droits de l'homme et des droits du travail des populations autochtones et des femmes.

- **Rationaliser les processus de candidature et promouvoir la participation des initiatives des femmes et à petite échelle aux activités d'adaptation et d'atténuation** : Pour réduire le temps et le coût d'accès aux ressources, il convient de rationaliser les processus tels que les dossiers de candidature, l'inscription, l'approbation, l'application, l'évaluation et le contrôle des fonds. Il faut intervenir de manière ciblée pour faire face aux coûts élevés de transaction auxquels les femmes et les groupes communautaires sont confrontés dans le cadre des mécanismes de financement existants, et pour éliminer les stéréotypes sexistes omniprésents et la segmentation inhérente à ces mécanismes.

AUTONOMISER LES FEMMES

Il est impératif que le financement de la lutte contre les changements climatiques prenne en compte les intérêts des hommes comme ceux des femmes, et promeuve l'égalité de leurs chances pour ce qui est de participer à tous les aspects des initiatives d'adaptation et d'atténuation, ainsi que d'en bénéficier et d'influer sur ceux-ci. Figurent parmi les actions suggérées :



- **Améliorer les infrastructures, la santé publique et la préparation aux catastrophes :** L'établissement et le financement d'ateliers et de séminaires sur les mesures que les femmes, les hommes et les enfants peuvent prendre pour sécuriser leurs foyers et concevoir des plans de coordination intercommunautaires contre les catastrophes constitue un investissement important pour une communauté et pour renforcer ses capacités à faire face aux impacts des changements climatiques.
- **Alléger les fardeaux de soins assumés par les femmes et les filles :** Le fait de réduire le fardeau des soins donnés par les femmes et les filles permettra non seulement de réduire le travail et le temps qu'elles consacrent à assurer les services de base à leur famille, mais également de renforcer les communautés en permettant à davantage de filles d'aller à l'école et de femmes à consacrer leur talent et leur travail aux initiatives d'adaptation et d'atténuation, ainsi qu'aux activités économiques au sens large.
- **Promouvoir l'autonomisation économique des femmes :** A mesure que l'on assiste à un renforcement des initiatives d'adaptation et d'atténuation face aux preuves croissantes de l'existence des changements climatiques et de l'aggravation de leur impact, il faut éviter que les opportunités de capitaliser sur la fourniture de biens et services connexes ne suivent des lignes conventionnelles en matière de genre. Autonomiser les femmes en vue de tirer avantage des opportunités financières exigera plutôt à la fois une capitalisation du marché et un renforcement des capacités. L'autonomisation économique des femmes peut également être élargie au-delà de l'intervention directe sur le projet (par exemple, des critères de sélection peuvent assurer que l'égalité entre hommes et femmes est promue dans toutes les chaînes de valorisation).
- **Enraciner les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans les projets en matière d'égalité entre hommes et femmes :** L'établissement de partenariats avec des projets et programmes nouveaux ou existants peut s'avérer une méthode économique pour augmenter la résistance d'une communauté aux chocs climatiques.

MECANISMES DE MARCHÉ ET HORS MARCHÉ

En vue d'élaborer un ordre du jour proactif visant à assurer l'égalité hommes et femmes et l'autonomisation économique et sociale des femmes, un travail additionnel est nécessaire pour comprendre – puis cartographier – les relations changeantes entre les réseaux de plus en plus nombreux existants au niveau du financement de la lutte contre les changements climatiques par le secteur privé et public. Figurent parmi les actions suggérées :

- **Utiliser un système mixte associant mécanismes du marché et hors marché :** Des mesures d'adaptation et d'atténuation qui tirent partie des mécanismes de marché et hors marché produiront toute une série de bénéfices ayant un fort impact au niveau de l'égalité entre hommes et femmes. Pour produire ces bénéfices, il est crucial que les investissements et l'appui financier accroissent l'accès des femmes aux ressources, et permettent aux femmes et aux hommes de renforcer leurs activités entrepreneuriales et de promouvoir les infrastructures locales et des foyers.
- **Se focaliser sur des incitations positives au niveau de la prise de décisions :** En vue de renforcer l'appui des gouvernements nationaux, les mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques doivent également s'engager à utiliser des incitations positives, plutôt que des solutions pouvant, dans certains contextes, être assorties de conditions économiques pesantes ou autres formes de conditions politiques.
- **Intégrer les priorités fondées sur le genre dans les règlements du secteur privé et les cadres politiques :** Des mécanismes et des processus doivent être mis en place pour assurer que les priorités et préoccupations propres à l'égalité entre hommes et femmes sont intégrées dans les politiques, les programmes et les mécanismes d'incitation qui influent sur les activités de financement du secteur privé.



- **Assurer que les informations et les analyses à disposition des décisionnaires tiennent compte des différences de genre :** Le financement doit être basé sur des estimations différenciées (qui intègrent les valeurs, les contributions et le temps passé par les femmes et les groupes dont les activités productives et reproductives ne sont pas reflétées dans les indicateurs de marché traditionnels), afin que les coûts de subsistance et les conséquences soient reflétés du point de vue du genre, de l'âge et de l'ethnie.
- **Elargir les initiatives visant à la prise en compte d'une démarche tenant compte des questions de genre aux communautés des entreprises et philanthropiques:** Le fait de développer des liens avec les communautés qui travaillent traditionnellement sans prendre en compte la question du genre et des changements climatiques révélera des nouveaux liens et permettra d'élargir les occasions d'appuyer les initiatives au niveau de l'égalité entre hommes et femmes, de l'autonomisation des femmes et des changements climatiques.



Changements climatiques et genre : présentation générale



La montée à long terme de la température moyenne de la surface de la terre constitue l'une des questions les plus graves à laquelle l'humanité soit aujourd'hui confrontée. L'évolution de la variabilité du climat (par exemple, les variations au niveau des précipitations et des températures) aura des conséquences négatives dramatiques sur la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques, et aura un impact significatif sur les secteurs cruciaux pour les moyens d'existence et le développement humain, dont les ressources en eau, la production agricole et alimentaire, et la santé et les établissements humains. Ces effets, de même que les initiatives d'adaptation et d'atténuation, auront des implications sociales et économiques substantielles.

Les preuves des changements climatiques sont déjà évidentes. A titre d'exemple, le Quatrième Rapport d'évaluation (2007) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne les liens entre les changements climatiques et les inondations, et l'augmentation des températures régionales, des maladies infectieuses et de la contamination toxique de l'eau. Les preuves s'accumulent sur le fait que les ondes de tempête ont occasionné des dommages corporels et des décès graves, et que les sécheresses sévères et fréquentes croissantes contribueront à aggraver les



déficiences nutritionnelles et l'insécurité alimentaire par le biais des pénuries d'eau, de la salinisation des terres agricoles et de la destruction des récoltes.

Malheureusement, ce sont précisément ceux qui sont les moins en mesure de s'adapter qui sentiront le plus douloureusement l'impact des changements climatiques mondiaux. En général, les femmes et les hommes pauvres du monde en développement manquent des ressources et des opportunités qui leur permettraient de faire face aux résultats souvent dévastateurs des changements climatiques, des phénomènes météorologiques catastrophiques à grande échelle et des changements, moins immédiats mais tout aussi significatifs, au niveau des températures ou de la pluviosité régionales. Si ces impacts et les problèmes structurels qui sous-tendent l'incapacité relative des hommes et des femmes pauvres à y répondre ne sont pas traités de manière appropriée, des décennies d'efforts de réduction de la pauvreté et de progrès réalisés en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) se verront mis à mal.

Les changements climatiques occasionneront une large gamme de problèmes, notamment pour les femmes et les filles. Le Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC a noté qu'« il est probable que les changements climatiques aient un impact direct sur les enfants et les femmes enceintes, car ils sont particulièrement sensibles aux maladies à vecteur et transmises par l'eau, par exemple le paludisme, qui est actuellement responsable d'un quart de la mortalité infantile » (2007). De même, les phénomènes météorologiques qui privent les populations de logement et les contraignent à la réinstallation forcée auront des conséquences négatives sur la sécurité personnelle des femmes ; de nombreux rapports pertinents montrent que les viols, les agressions sexuelles et les autres formes de violence liées au genre sont perpétrés de manière courante à l'encontre des femmes et des filles des camps de réfugiés et d'autres formes de réinstallation. De même, les sécheresses contraindront les filles et les femmes à parcourir des distances plus importantes en vue d'assurer de l'eau et du bois de chauffage pour leurs familles, les rendant vulnérables aux attaques et au harcèlement, et augmentant la fréquence des maladies respiratoires dues à l'épuisement. Ces types de questions poseront des problèmes significatifs au niveau de l'adaptabilité et de la résistance des hommes, des femmes et des enfants, en particulier à ceux vivant à la marge de – ou en-dessous – du seuil de pauvreté.

Historiquement, pendant les moments de chocs et de réalignement économique et après de tels chocs, le secteur familial et du travail des femmes se sont ajustés pour prendre en charge une partie de ce fardeau. La nature et l'envergure du transfert du fardeau domestique qui sera provoqué par les impacts des changements climatiques et aux stratégies d'adaptation et d'atténuation dans l'économie ne sont pas connus, bien qu'il semble probable que le secteur familial doive effectuer des ajustements significatifs. Cela est important, car si les changements climatiques touchent tous les membres de la société, il est probable que les femmes seront touchées de manière disproportionnée en raison des inégalités historiques et de leur forte implication et dépendance par rapport aux secteurs qui doivent connaître des changements intenses (l'eau et l'agriculture, par exemple).

Les différences de rôle des femmes et des hommes dans la société, l'accès aux ressources, leurs responsabilités et leurs obligations conditionnent leurs capacités d'adaptation et d'atténuation, qui jouent un rôle clé pour ce qui est d'influencer les résultats des stratégies climatiques. Le GIEC identifie le genre comme l'un des facteurs socio-économiques influençant « la capacité d'adaptation aux conditions environnementales et économiques changeantes » (GIEC, 2007b). Comme telles, ces réalités sexospécifiques ont des implications significatives pour le cheminement et les résultats finaux des réponses politiques apportées aux changements climatiques. Les modèles liés au genre qui préexistent au niveau des inégalités et des vulnérabilités peuvent bloquer l'aptitude et la capacité des femmes à s'engager effectivement dans des technologies respectueuses de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et les systèmes d'alerte précoce (Antonopoulos, R. et Floro, 2008; Agarwal, 1997). Ces vulnérabilités sont dues à une large gamme de facteurs, qui vont du manque de droits fonciers sûrs (lesquels sont étroitement liés à l'accès au crédit et aux moyens d'existence), aux écarts entre les hommes et les femmes au niveau de la possession des biens productifs, en passant par les taux supérieurs d'analphabétisme chez les femmes et les hommes, l'imprévisibilité et le caractère plus aléatoire de l'accès à l'emploi et au revenu, et les inégalités dans la prise de décisions (FAO, 1998).

Dans la plupart des économies, notamment celles des pays en développement, les femmes sont confrontées à des désavantages historiques et persistants en ce qui concerne l'accès aux ressources économiques et sociales telles que la terre, le crédit et la technologie. Les femmes, notamment celles qui vivent dans les pays en développement, sont en outre proportionnellement confrontées à davantage de facteurs invalidants ou ayant un impact sur leur santé, leur mobilité et leur morbidité (par exemple, l'accès aux soins de santé). Les phénomènes météorologiques provoqués par les changements climatiques aggraveront un grand nombre de ces facteurs.



Encadré 1: Principales définitions

Les termes « genre » et « égalité entre hommes et femmes » concernent les hommes et les femmes, et les relations entre eux. Toutefois, il convient en général d'accorder une attention spécifique aux besoins et contributions des femmes en vue de faire face à la gamme d'écart entre les genres, à l'inégalité des politiques et à la discrimination qui ont historiquement désavantagé les femmes et dénaturé le développement dans toutes les sociétés. Cela n'exclue toutefois pas les activités qui répondent aux besoins spécifiques des hommes, lorsque ce faisant, cela contribue à l'égalité entre hommes et femmes.

Genre : Fait référence aux attributs sociaux et opportunités associés au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et aux relations entre les hommes. Ces attitudes, opportunités et relations sont socialement construits et sont appris par le biais des processus de socialisation. Ils sont propres à un contexte ou à une époque, et peuvent être changés.

Egalité entre hommes et femmes : Fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes et des hommes et des filles et des garçons. L'égalité n'implique pas que les hommes et les femmes deviennent identiques, mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendent pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité entre hommes et femmes implique que les intérêts, les besoins et priorités des femmes comme des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité entre hommes et femmes n'est pas une « question de femme » mais doit concerner et pleinement impliquer les hommes comme les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits de l'homme ainsi qu'une condition préalable et un indicateur d'un développement durable centré sur l'être humain.

Prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes : La prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes est le processus consistant à évaluer l'implication des femmes et des hommes dans toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie vise à faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrante de la conception, de l'application, du contrôle et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, afin que les femmes et les hommes puissent bénéficier sur un pied d'égalité et que l'inégalité ne soit pas perpétuée. L'objectif ultime est d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes.

Il est toutefois important de remarquer que les femmes ne sont pas seulement des victimes : elles sont de puissants agents du changement. De par leurs rôles traditionnels, les femmes acquièrent des connaissances précieuses qui peuvent être utilisées pour identifier des stratégies efficaces d'adaptation et d'atténuation. De même, les femmes ont un rôle crucial à jouer pour faire adopter des stratégies de survie et d'adaptation aux changements climatiques par leurs familles et communautés. Les initiatives d'adaptation et d'atténuation – de la conception à l'application – qui se privent de cette base de connaissances et n'utilisent pas les divers talents et capacités des femmes ne peuvent pas atteindre une efficacité maximale.

Permettre aux femmes de contribuer à leur plein potentiel à ces stratégies exige qu'elles se voient offrir un accès suffisant et équitable aux ressources financières, ainsi que le contrôle sur celles-ci. Pourtant, en dépit du fait que le Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC prenne en compte des considérations de genre dans un certain nombre de questions, le discours politique sur les changements climatiques commence seulement à reconnaître les rôles différents des femmes et des hommes, leurs contributions aux réponses aux changements climatiques et les impacts différenciés des changements climatiques sur leurs vies. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les considérations de genre ont été intégrées dans l'Accord de Cancún de décembre 2010. Si cela constitue un immense succès, aucune reconnaissance explicite n'a encore eu lieu sur le fait qu'obtenir des résultats positifs exigera d'allouer des ressources aux programmes qui traitent de l'inégalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation économique et sociale des femmes – ou que le financement global de la lutte contre les changements climatiques doit prendre en compte les considérations de genre.

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto doit se terminer en 2012, donnant aux gouvernements l'opportunité de reformuler et de mettre en place une politique mondiale de lutte contre les changements climatiques plus efficace et durable, et de renforcer les activités de financement de la lutte contre les changements climatiques. Ce processus de reformulation donnera aux gouvernements l'occasion de s'acquitter jusqu'au bout de leurs obligations et responsabilités, telles que celles auxquelles ils se sont engagés conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing (voir Encadré 1), en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et les droits des femmes en matière de gouvernance et de fonctionnement de tous les domaines politiques – y compris la politique, le financement et la prise de décisions sur la lutte contre les changements climatiques.



Il existe une interaction entre l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes et les changements climatiques. Lorsque cette interaction renforce les tendances positives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes, le financement de la lutte contre les changements climatiques devrait être accru. Lorsque cette interaction aggrave les inégalités fondées sur le genre, il convient de modifier la direction du financement de la lutte contre les changements climatiques. Cela ne peut être réalisé que si les instruments, mécanismes et processus de financement de la lutte contre les changements climatiques reconnaissent les implications liées au genre de leurs activités et décisions, et promeuvent activement la réalisation des objectifs en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes.

Le présent rapport explore cette interaction, examinant le financement apporté aux deux réponses principales aux changements climatiques : adaptation et atténuation. Il examine les risques et les bénéfices potentiels que le régime actuel de financement de la lutte contre les changements climatiques représente au niveau de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes, et présente des zones d'opportunité pour incorporer les considérations de genre dans les cadres politiques, les mécanismes de financement et l'application des projet et des programmes.

Encadré 2 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par 187 pays, est souvent décrite comme une Déclaration des droits des femmes. Les signataires de la CEDAW se sont engagés à garantir les droits de l'homme et libertés fondamentales des femmes et d'aligner les lois et les politiques sur ses dispositions. La Convention protège les femmes de la discrimination et des inégalités sexistes aux niveaux politique, social, culturel et économique (Alliance internationale des femmes et Global Gender and Climate Alliance, 2011). Figurent parmi les dispositions clés :

Article 2: Les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes;

Article 7: Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit... de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ;

Article 8: Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales ;

Article 10: Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer... les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes... ainsi que dans tout autre moyen de formation professionnelle ;

Article 11.1: Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi ;

Article 13: Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale... en particulier... le droit aux prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédit financier ;

Article 14.1: Les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles ; et

Article 15.2: Les Etats parties reconnaissent à la femme, en matière civile, une capacité juridique identique à celle de l'homme et les mêmes possibilités pour exercer cette capacité.



Politique internationale en matière de changements climatiques et genre



La politique mondiale de lutte contre les changements climatiques est basée sur les réponses liées entre elles de l'adaptation (par la réalisation de changements sociaux et infrastructurels et la modification des plans et stratégies de développement en vue de faire face aux effets des changements climatiques) et de l'atténuation (par la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de réduire la gravité des changements climatiques).

Les réductions régulières des émissions de gaz à effet de serre et des vulnérabilités climatiques sont des mesures importantes. Toutefois, la gestion des changements climatiques à long terme exige que l'on passe des perspectives sectorielles à une approche holistique qui intègre l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques dans des objectifs de développement durables et les processus de planification. L'approche doit en outre reconnaître que les réponses aux changements climatiques sont étroitement liées aux choix en matière de développement et aux actions concernant des secteurs et des parties prenantes multiples. Une telle approche intégrée permettra aux pays de se mobiliser et de recourir aux diverses options de financement et politiques requises pour promouvoir un développement résistant aux chocs climatiques et sobre en émissions.



ADAPTATION

Le GIEC définit l'adaptation comme « l'ajustement des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. » (IPCC, 2007b).

L'adaptation est un processus multidimensionnel, dynamique et interactif entrepris par les gouvernements, les institutions, les entreprises, les ménages et les individus, visant à minimiser les effets négatifs des changements climatiques sur les systèmes humains ou biologiques. L'adaptation implique des changements de style de vie, la gestion des comportements et des risques, et peut inclure des actions telles que le changement des types de récoltes, de variétés de plantes, de bétail et d'espèces de poissons ; la modification des systèmes d'irrigation et de contrôle des inondations ; l'application des programmes de gestion des insectes nuisibles et des maladies ; l'expansion des systèmes de santé ; le développement des infrastructures ; des domiciles, communautés et stocks de capital résistants aux chocs climatiques afin de ne pas être touchés par les ravages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes ; et le relogement et la migration.

Le terme « climate-proofing » en anglais (rendre les structures économiques et sociales résistantes aux changements climatiques) est une dimension qui s'ajoute à la planification des changements climatiques et du développement, et un des aspects des initiatives d'adaptation. Les coûts incluent non seulement ceux qui sont directement liés aux modifications de l'infrastructure, mais aussi ceux liés à l'identification, à l'évaluation et au traitement des risques probables de manifestations liées au climat, qui auront un impact sur les biens sociaux et économiques. Les parties prenantes mettent en œuvre différentes mesures pour se prémunir de ces risques ou les modérer. Les activités mises en œuvre pour résister aux changements climatiques comprennent des investissements dans les infrastructures, la santé publique et l'éducation ; les domaines qui visent principalement à réaliser les objectifs de développement aux niveaux social et économique mais qui, face aux changements climatiques, doivent être revus au niveau de la conception ou appliqués différemment en vue d'avoir une durabilité à long terme (Voir Tableau 1).

ATTENUATION

Les initiatives d'atténuation visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, appuient la transition vers une économie à faible émission de carbone et renforcent les réservoirs naturels et construits par l'homme où sont accumulés et stockés les composés contenant du carbone (puits de gaz à effet de serre). Figurent au nombre des puits naturels qui contribuent à l'absorption du dioxyde de carbone, les forêts et les océans de la planète (par le biais d'interactions des organismes et chimiques avec la surface de l'eau), et la photosynthèse des plantes et des algues ; figurent au nombre des puits construits par l'homme les technologies de captation et de stockage du carbone.

Selon la CCNUCC, les politiques et stratégies d'atténuation impliquent la prise en compte du « grand nombre d'activités humaines, parmi elles, l'agriculture, la déforestation, les changements d'utilisation de la terre, la production industrielle, la génération d'énergie et l'utilisation finale – qui génèrent des émissions [de gaz à effet de serre] » (CCNUCC, 2008). Tout comme les efforts d'adaptation, les actions d'atténuation impliquent des changements à la fois technologiques et comportementaux. Prenant place à tous les niveaux, y compris des foyers, des secteurs privé et public, les actions et stratégies d'atténuation vont de la promotion de la préparation du sol pour la conservation et le contrôle de la déforestation, jusqu'à la conversion vers l'énergie renouvelable et la promotion de programmes de promotion de l'efficacité énergétique.

La plus grande partie des activités institutionnelles d'atténuation – et le financement associé – ont eu tendance à prendre la forme de projets technologiques à grande échelle orientés vers la production d'une énergie propre ou renouvelable, et/ou à promouvoir un fort rendement énergétique des secteurs commercial, industriel, résidentiel et des transports. Mettant un accent général sur les activités à grande échelle, l'énergie intensive en capital, les activités de fabrication et commerciales (excluant souvent les initiatives à petite échelle et du secteur familial), les initiatives d'atténuation n'ont traditionnellement pas été considérées comme souples par rapport à la dynamique du genre. Toutefois, on s'intéresse de plus en plus au rôle des secteurs familial, informel et communautaire pour ce qui est de mettre en place des pratiques d'atténuation et d'appliquer des applications centrées sur la technologie. Les activités de cuisson dans le monde en développement ont par exemple tendance à produire des quantités significatives de « noir de carbone » (suie/fumée), qui contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre. La réduction de ces émissions en passant à des fourneaux solaires ou à rendement énergétique



élevé et produisant peu de suie constitue une initiative d'atténuation relativement bon marché, susceptible de promouvoir des réductions à grande échelle des émissions, tout en améliorant parallèlement la santé des femmes et en réduisant la morbidité des femmes et des enfants. De tels projets peuvent également promouvoir l'autonomisation des femmes, en libérant du temps pour les femmes et les filles, leur permettant d'élargir leurs activités dans différents domaines productifs (par exemple, poursuivre des objectifs éducatifs ou développer les industries familiales). Les activités d'atténuation fournissent également de nouvelles opportunités de promouvoir les entreprises appartenant et gérées par des femmes qui se concentrent sur ces trois domaines (par exemple, la production et la distribution de panneaux solaires).

Les initiatives d'adaptation et d'atténuation ont des implications au niveau de la pauvreté, de l'égalité entre hommes et femmes, de la justice sociale et du développement économique et social. A titre d'exemple, lorsqu'ils ont un impact négatif sur les établissements humains et la production agricole, les changements climatiques limitent les ressources des ménages et les capacités des familles à répondre aux besoins du quotidien. Le fait que les dépenses gouvernementales s'orientent désormais vers des mesures de réponse aux changements climatiques peut avoir un impact négatif sur la budgétisation en faveur de l'éradication de la pauvreté et d'autres programmes sociaux. Ainsi, la profondeur et la gravité des conséquences des changements climatiques – et des capacités des femmes et des hommes à répondre au moyen des stratégies de survie appropriées – dépendront largement de la manière dont les principes de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes sont intégrés dans les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Les réponses apportées par les femmes et les hommes aux changements climatiques et à leurs impacts dépendent des normes et attentes liées au genre ainsi que de l'ensemble d'institutions existant par lesquelles elles doivent passer pour accéder aux ressources productives (Castañeda and Gammage, 2010). Si un grand nombre des priorités des femmes peuvent être similaires à celles des hommes vivant dans les mêmes communautés, la manière dont elles sont présentées, par laquelle on a accès et dont on les utilise peuvent différer largement de nature et d'envergure. A titre d'exemple, si les hommes peuvent privilégier des documents écrits et des programmes de formation à grande échelle, les femmes peuvent préférer recevoir des informations par le biais de la radio ou de formations au sein de la communauté. De même, en évaluant les projets d'infrastructure, les hommes – plus généralement

Tableau 1: Exemples d'activités mises en œuvre pour résister aux changements climatiques (« climate-proofing »)

SECTEUR	LES ACTIVITÉS-TYPES MISES EN ŒUVRE POUR RÉSISTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES INCLUMENT :
Agriculture et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arboriculture ▪ Incorporation de différentes plantes et variétés de semences qui peuvent s'adapter aux tensions dues à la chaleur ou aux pénuries d'eau ▪ Mise en œuvre d'un drainage approprié et écoulement de la terre agricole ▪ Application d'une planification appropriée de l'utilisation de la terre
Logements et bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction ou rénovation des bureaux et des résidences avec des matériaux résistants à toutes les conditions météorologiques ▪ Renforcement et adaptation des nouveaux bâtiments en vue de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes
Soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'évaluations des risques sanitaires liés au climat, y compris les maladies à vecteur et transmises par l'eau ▪ Lancement de systèmes d'alerte rapide ▪ Application des programmes d'éducation publique
Routes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un drainage approprié ▪ Modification de l'infrastructure pour s'adapter aux changements au niveau des modèles de pluviosité ou d'écoulement du drainage ▪ Mise en place de digues et de quais
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de réservoirs de captage pour eau de pluie

ADAPTÉ À PARTIR D'UN DOCUMENT DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT, 2005



impliqués dans les activités basées sur le marché – peuvent préférer des projets qui améliorent les réseaux de transport, alors que les femmes – plus souvent impliquées dans les activités de soins domestiques – peuvent privilégier des projets qui améliorent l'accès à un approvisionnement en eau potable.

Un environnement politique de lutte contre les changements climatiques favorisant à la fois les intérêts pratiques et stratégiques des femmes et des hommes prendrait les deux perspectives en compte. Il renforcerait la valeur de l'innovation locale et des connaissances spécifiques au contexte, et s'attaquerait aux obstacles entravant la participation des femmes (par exemple, les infrastructures médiocres, le temps et la mobilité limités et les normes culturelles).

Le fait d'ignorer ou de simplement négliger les interventions au niveau de l'égalité entre hommes et femmes ne fera qu'aggraver les inégalités structurelles et désavantagera encore plus les femmes. Cela aura pour conséquence de réduire l'efficacité des mesures de réponses aux changements climatiques et de freiner l'élan en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation économique et sociale des femmes. Il est donc important non seulement d'intégrer les préoccupations liées au genre dans le financement des initiatives, stratégies, politiques et cadre de lutte contre les changements climatiques, mais aussi d'assurer que ces approches contrebalancent globalement les inégalités structurelles existantes.

Rôle de la technologie dans les initiatives d'adaptation et d'atténuation

Le rôle de la technologie et le besoin de transfert technologique sont des liens cruciaux entre l'adaptation et l'atténuation. Le développement, l'acquisition, le déploiement, la diffusion et le transfert des technologies sont extrêmement importants tant pour l'adaptation que pour l'atténuation dans les pays en développement.

Il est également important d'adopter des technologies pertinentes en vue d'observer et de contrôler l'impact des changements climatiques et pour se protéger contre les catastrophes. Il existe un champ immense pour développer la mine de connaissances sur l'agriculture, la préservation des terres et les stratégies de préservation côtière qui est détenue par les résidents locaux, notamment les femmes, les groupes autochtones et les agriculteurs (par exemple, l'agriculture mixte et alimentée par les eaux pluviales, l'agroforesterie ou la récupération de l'eau de pluie). Certaines de ces connaissances sont en train d'être activement utilisées au niveau communautaire, tandis que certaines sont inexploitées mais potentiellement utiles et économiques par rapport aux technologies modernes utilisant beaucoup de capital. Les femmes et les peuples autochtones se sont par exemple historiquement impliqués de manière forte et efficace dans l'agroforesterie – une source de séquestration du carbone. Ils ont également utilisé des plantes et des ressources naturelles pour se protéger contre les glissements de terrain, ont appliqué les méthodes de préparation du sol et de gestion du sol et développé des pratiques de culture durable. De plus en plus, les organisations s'appuient sur les connaissances et compétences de ces groupes pour renforcer les initiatives d'adaptation et d'atténuation.

La promotion de ces initiatives exigera un financement qui permettra de renforcer les activités en vue d'une utilisation plus large. Les femmes et les communautés marginalisées ne bénéficient souvent pas d'un accès facile ou suffisant aux fonds permettant de couvrir les actions d'adaptation et d'atténuation, ces activités n'étant généralement pas bien reconnues sur le marché mondial du carbone, et ayant tendance à être ignorées par le financement, qui se focalise traditionnellement sur les projets de haute technologie à grande échelle. Ainsi, si l'on veut que les compétences et les connaissances des femmes soient pleinement intégrées dans les réponses aux changements climatiques, des efforts ciblés seront nécessaires pour les atteindre et les inclure, y compris grâce à l'apport de ressources financières.

Il convient d'accorder l'attention nécessaire au développement et à la diffusion de technologies essentielles pour les femmes et les filles. A titre d'exemple, quelque 900 millions de personnes vivant dans le monde en développement n'ont pas accès à l'eau potable (OMS, 2010), et dans beaucoup de pays, les femmes et les filles sont chargées d'assurer la fourniture d'eau pour la consommation du foyer. Les zones vulnérables aux variations sur le plan de l'accès à l'eau exigent une technologie simple, propre et efficace pour capter et stocker l'eau. Les technologies mises en œuvre dans ce domaine et d'autres doivent l'être dans un contexte qui intègre un accès abordable aux ressources et assure l'équité au niveau de leur répartition. Etant donné le fait que ce sont les communautés qui connaissent et comprennent le mieux leurs besoins, il convient de déployer des efforts concertés pour impliquer les femmes et les hommes locaux dans le développement et le déploiement des nouvelles technologies.



Le régime mondial de financement de la lutte contre les changements climatiques



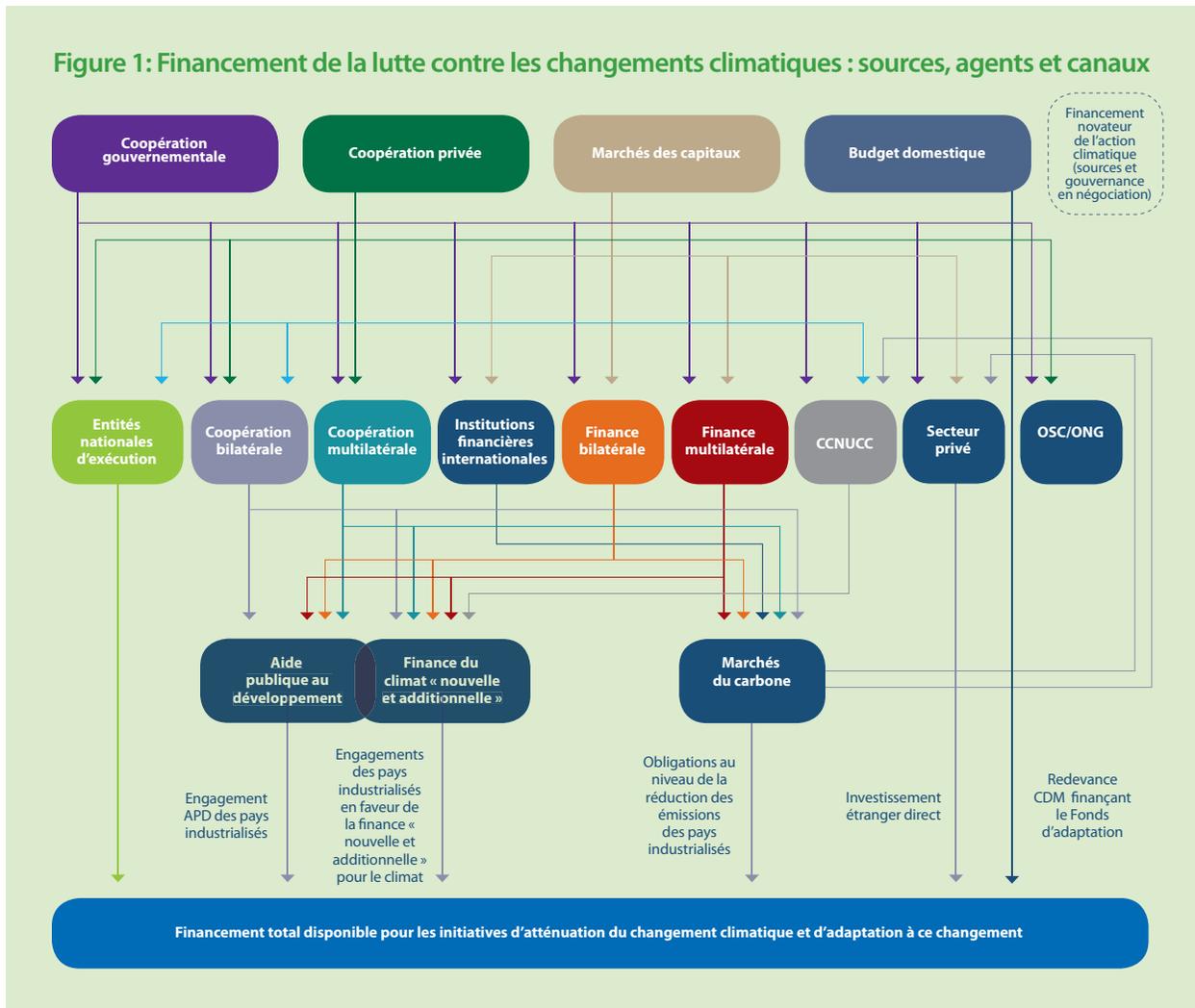
En général, l'architecture mondiale du financement de l'action climatique – toute la gamme de mécanismes publics, privés et basés sur le marché qui permettent de financer les réponses aux changements climatiques – ne met pas l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes ou l'autonomisation des femmes. Elle pâtit donc de divers préjugés sexistes ou d'asymétries entre les genres, ce qui a généralement eu pour conséquence le fait que le marché ne sert généralement pas les femmes, en tant que groupe, aussi bien que les hommes, en tant que groupe.

Un certain nombre d'études ont prouvé l'existence d'inégalités répandues entre les femmes et les hommes au niveau de l'accès aux services financiers, notamment au crédit (Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2009; Fonds international de développement agricole, 2009; van Staveren, 2002; Baden, 1996; et Banque mondiale, 1995).

Selon la Société financière internationale (2006b), « bien qu'un nombre croissant de politiques et de programmes émergent pour faire face aux besoins du nombre croissant de femmes chefs d'entreprise et de leurs entreprises au niveau mondial, l'accès au financement demeure l'obstacle le plus important auquel font face les femmes entrepreneurs ». Des



Figure 1: Financement de la lutte contre les changements climatiques : sources, agents et canaux



SOURCE: ADAPTÉ PAR YANNICK GLEMAREC D'ATTERIDGE ET AL (2009)

entraves telles que les exigences collatérales, les coûts de transaction élevés, le caractère limité de la mobilité et de l'éducation, et d'autres obstacles sociaux et culturels contribuent notamment au fait que les femmes se trouvent dans l'incapacité d'obtenir des crédits et d'autres services financiers (Fletschner et Kenney, 2011; Holt et Ribe, 1991; et Siwall, n.d.).

L'architecture du régime de financement de la lutte contre les changements climatiques est à couches multiples et enracinée dans les domaines interconnectés des réseaux des finances publiques. Le financement de la lutte contre les changements climatiques passe par une combinaison d'institutions gouvernementales et quasi-gouvernementales internationales actives (par exemple, les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement) et comporte un mélange de mécanismes de marché et hors marché. Le financement apporté par le secteur public pour répondre aux changements climatiques redistribue le flux des fonds par le biais de processus bilatéraux et multilatéraux et de mécanismes spécialisés orientés sur le marché, tels que le Mécanisme pour un développement propre et l'Application mixte. Les mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur privé jouent un rôle, et utilisent des instruments similaires aux marchés financiers conventionnels. Parmi les acteurs, figurent en nombre des groupements d'entreprises et des intermédiaires financiers ayant une expérience extensive au niveau des flux mondiaux de financement et d'investissements. Le besoin de financement de la lutte contre les changements climatiques a également fait émerger de nouveaux instruments, mécanismes et arrangements institutionnels. Une des nouveautés au niveau du financement de la lutte contre les changements climatiques est l'émergence du carbone en tant que nouvelle matière première.



Préjugés sexistes et asymétrie entre les hommes et les femmes au niveau de la finance mondiale

Les préjugés sexistes influent sur l'efficacité et l'efficacé des marchés mondiaux du financement de la lutte contre les changements climatiques. Ils se manifestent communément, par exemple, par la sous-représentation des femmes à la prise de décisions financières, l'écart entre les genres dans les positions économiques des femmes et des hommes, l'allocation inefficace des ressources sur les marchés financiers en raison de la discrimination sexuelle, et l'instabilité fondée sur le genre des marchés financiers (van Staveren, 2002). En outre, les obstacles juridiques, réglementaires et socioculturels conduisent généralement à marginaliser les questions relatives aux femmes au niveau des processus politiques, de l'octroi des prêts, des règles en matière d'investissement et du contrôle financier du secteur privé. Une récente étude réalisée sur les différences juridiques fondées sur le genre dans les économies autour du monde a montré que dans 103 des 141 économies examinées, il existe au moins une différence juridique entre les hommes et les femmes susceptible de saper les opportunités économiques des femmes (Banque mondiale, 2011b). Les décisions financières du secteur privé, telles que les politiques fiscales et concernant les taux d'intérêt, peuvent également avoir des effets différenciés selon le genre, qui influent sur la participation des femmes aux marchés financiers.

Les femmes sont régulièrement sous-représentées au sein des organes de prise de décisions, dont les délégations gouvernementales et les comités de planification communautaires. Malgré les aspects de genre et sociaux significatifs de l'Agenda 21, « l'ordre du jour politique en matière de développement durable et de changements climatiques, notamment l'atténuation, a une forte base patriarcale » (Boyd, 2002). À terme, les hommes sont les décisionnaires prédominants dans de nombreux processus institutionnels sur les changements climatiques.

En plus de perpétuer les préjugés sexistes, les lacunes de l'information qui existent dans les modèles économiques conduisent généralement à l'inefficacité des marchés et à des résultats sous-optimaux. Cela a motivé l'appel à une plus grande représentation des femmes au sein des commissions, dans le cadre politique des changements climatiques. Le problème ne se pose toutefois pas seulement au niveau de la représentation numérique, mais réside plutôt dans le manque d'analyse basé sur le genre et de démarche tenant compte des questions de genre dans ces contextes.

Les femmes ont également subi des pertes en raison de la segmentation du marché financier. Selon Antonopoulos et Floro

(1992) et Baden (1996), la segmentation fondée sur le genre – les politiques et procédures de prise de décisions sur le plan du marketing et du crédit qui diffèrent sur la base du genre – désavantage les femmes en raison des distorsions du marché et des coûts administratifs et de transaction élevés tant au niveau de l'offre (institutions de crédit) que de la demande (femmes emprunteuses individuelles par rapport aux hommes emprunteurs individuels). Baden estime que ces coûts de transaction limitent les gains nets obtenus par les femmes grâce aux transactions financières et rend les services financiers moins accessibles et plus chers pour celles-ci. Les recherches centrées sur la prévalence de la finance et sur sa diffusion et son accessibilité auprès des femmes indiquent que des tendances et obstacles similaires continuent d'exister dans la pratique du crédit et de la finance dans les pays développés comme dans ceux en développement (Aterido, Beck et Iacovone, 2011; Banque mondiale, 2007; Fernando, 2006; et Ameen, 2004).

Les femmes sont régulièrement sous-représentées au sein des organes de prise de décisions, incluant les délégations gouvernementales et les comités de planification communautaires. Malgré les aspects de genre et sociaux significatifs de l'Agenda 21, l'ordre du jour politique en matière de développement durable et de changements climatiques a une forte base patriarcale.



Les contraintes économiques fondées sur le genre étroitement liées aux normes discriminatoires régnant au niveau des marchés financiers conduisent à des inefficacités au niveau de l'allocation des ressources. Les institutions de crédit sous-évaluent par exemple les entreprises de femmes ou prennent des décisions de prêt en partant de l'hypothèse erronée selon laquelle il est plus risqué de prêter de l'argent à des femmes qu'à des hommes. Toutefois, dans de nombreux pays, les femmes ont en fait tendance à afficher des taux de remboursement plus élevés que les hommes (Banque mondiale, 2007). De même, les études ont démontré qu'avoir plus de clients femmes « résulte en un risque moindre au niveau du portefeuille financier, à des pertes inférieures et à des pertes moindres au niveau du crédit » (D'Espallier et al, 2009).

Il existe également des inégalités majeures fondées sur le genre au niveau de l'accès à l'éducation, à la formation et à la technologie. En général, les femmes ont tendance à être sous-représentées dans les initiatives de renforcement des capacités, notamment au niveau des activités centrées sur l'atténuation (Dankelman, 2002). Cela explique qu'il n'existe qu'un petit réservoir de femmes professionnelles dans les domaines de l'ingénierie, de l'énergie et d'autres domaines techniques. Les femmes jouent par exemple un rôle limité en tant que productrices dans le secteur énergétique formel et pour ce qui est de formuler et d'appliquer les politiques énergétiques, et ne se voient ainsi offrir que des opportunités d'emploi limitées. De même, dans le secteur forestier, les femmes ne sont pas bien intégrées dans les équipes techniques, les concessions forestières communautaires ou les processus de préparation des sols, de nombreuses communautés considérant que ces tâches sont du domaine des hommes. Au lieu de cela, le secteur forestier emploie un nombre relativement réduit de femmes, et principalement à des postes auxiliaires (par exemple, cuisinières pour les travailleurs forestiers).

Dans un monde sensible au genre, les opportunités offertes aux entreprises spéculatives à but lucratif et visant à générer des emplois/revenus bénéficieraient sur un pied d'égalité aux hommes et aux femmes. Ces opportunités seraient gérées par la croissance continue du marché du financement de la lutte contre les émissions de carbone et le flux d'investissement consacré au développement des usines et des infrastructures. Le financement des actions climatiques devenant de plus en plus important, il conviendra de veiller à assurer que les femmes bénéficient d'un accès égal à des activités de grande valeur, à profits élevés et hauts revenus, qui ont été traditionnellement effectuées par des hommes.



Financement de la lutte contre les changements climatiques et genre



La CCNUCC a établi des engagements mondiaux au niveau du financement de la lutte contre les changements climatiques. En vertu de la CCNUCC, les pays concernés par l'Annexe 1 (pays industrialisés, y compris les économies en transition¹) ont convenu d'adopter des politiques nationales et de prendre des initiatives en vue d'atténuer les changements climatiques. Un sous-ensemble de ces pays (auquel on fait référence en tant que pays de l'Annexe II²) ont convenu de fournir des ressources en vue de financer les initiatives déployées par les pays en développement en vue de s'adapter aux changements climatiques et les atténuer. Plus spécifiquement, les pays de l'Annexe II conviennent de fournir

1 Environ 40 pays figurent parmi les pays de l'Annexe I : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

2 Figurent par les pays de l'Annexe II (23 pays développés): Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. La Turquie a été retirée de la liste de l'Annexe II en 2001, à sa propre demande, afin de reconnaître sa situation d'économie en transition. En vertu du Protocole de Kyoto, l'Annexe B comprend les Parties ayant fixé des limites quantifiées à leurs émissions ou s'étant engagés à des réductions (pourcentage d'une année ou période de base). Elle est principalement constituée des mêmes pays que ceux de l'Annexe 1 de la Convention.



de « nouvelles ressources financières additionnelles en vue de couvrir l'intégralité des coûts convenus déboursés par les pays en développement pour s'acquitter de leurs obligations conformément au paragraphe 1 de l'Article 12 de la Convention (Art. 4.3 de la CCNUCC et Protocole de Kyoto 11.2).

Présentation générale

Les changements climatiques présentent des défis tant pour l'environnement que pour le développement. Comme cela a été réaffirmé par le GIEC (2007), la politique de lutte contre les changements climatiques et son financement doivent s'attaquer et faire face à tous les défis inhérents au domaine du développement. En tant que tel, le financement de la lutte contre les changements climatiques crée une opportunité

de s'attaquer aux questions d'équité se posant de longue date, y compris l'inégalité entre les hommes et les femmes et d'autres formes d'injustice sociale, et peut aider à faciliter et à s'appuyer sur les processus en cours en vue de promouvoir l'égalité, l'équité et la justice au sein de l'économie mondiale. L'ampleur de son succès à ce niveau dépendra de la nature de l'architecture financière, notamment de ses objectifs principaux et des objectifs spécifiques sous-tendant ses instruments et ses mécanismes.

En vue de réaliser ces objectifs, le financement de l'adaptation et de l'atténuation doit intégrer les résultats obtenus au niveau de l'égalité entre hommes et femmes dans les projets et programmes liés aux changements climatiques. Les planificateurs de projets doivent : prendre des mesures proactives telles que l'augmentation du nombre de femmes participant à des programmes de formation, y compris à des postes liés à des projets d'infrastructures ainsi que comme agents de vulgarisation agricole ; cibler l'agro-technologie en faveur des agricultrices ; faire participer les femmes à la sélection, la conception, la production et l'application de projets de résistance aux chocs climatiques menés à bien au sein de leurs communautés et de leurs localités ; et assurer que les femmes ont accès à des installations de stockage résistantes au climat ainsi qu'aux services complémentaires nécessaires (par exemple, les transports). Les examinateurs de projets, les sponsors et les financiers devraient être formés à l'évaluation des documents de projets selon une démarche tenant compte des questions de genre, et avoir la capacité de reconnaître les opportunités d'augmenter l'ampleur de la portée d'un projet. De telles initiatives peuvent permettre d'améliorer les capacités à long terme du secteur concerné et de la communauté dans son ensemble.

De même, en augmentant la communication et en capitalisant sur les liens existants entre les secteurs du développement, il est possible de renforcer les capacités de la communauté et de maximiser l'impact du financement des actions climatiques en intégrant des mesures d'adaptation et d'atténuation aux projets en matière d'égalité entre hommes et femmes. Il est par exemple possible de donner des informations sur la préparation aux catastrophes et les ensembles d'équipements d'alerte précoce au cours des programmes destinés à améliorer la santé maternelle ou la sécurité des femmes. On reconnaît ainsi que les femmes sont en général les principaux preneurs de soins de leurs familles et désirent renforcer leurs capacités pour mieux gérer les crises. L'incorporation des éléments de renforcement des capacités et de sensibilisation liés aux changements

climatiques dans les programmes des groupes de femmes et des ministères peut permettre de s'appuyer sur les méthodologies d'autonomisation et de les renforcer. Les changements climatiques devant aggraver les vulnérabilités des femmes pauvres (celles-ci devant par exemple parcourir un chemin plus long pour trouver de l'eau, ou n'ayant aucun recours en cas de phénomènes météorologiques extrêmes), l'intégration d'éléments liés aux changements climatiques dans les initiatives globales lancées en vue de s'attaquer aux vulnérabilités propres au genre permettra aux femmes de mieux être préparées pour répondre.

Vu le risque que le financement de l'action climatique puisse évincer l'aide publique au développement, il est impératif que le financement de l'action climatique intègre les objectifs d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes dans ses cadres et opérations.



Ces opportunités ne vont pas sans risque. De nombreux mécanismes n'apportent des fonds que pour des coûts dépassant la référence de développement établie, et les projets financés doivent en général répondre à l'exigence d'additionnalité (à savoir, les projets ne peuvent pas seulement répondre aux besoins qui seraient apparus en l'absence de changements climatiques). Etant donné ces critères, certains domaines essentiels au développement, et ayant des impacts particulièrement positifs sur les femmes (tels que ceux centrés sur la mise en œuvre des systèmes de santé publique et d'éducation, l'infrastructure pour le développement rural et l'eau et l'assainissement) peuvent se trouver hors de portée du financement de la lutte contre les changements climatiques. Vu le risque que le financement de l'action climatique puisse évincer l'aide publique au développement, il est impératif que le financement de l'action climatique intègre les objectifs d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes dans ses cadres et opérations, en vue d'éviter de marginaliser de manière non intentionnelle ces objectifs.

Les estimations du coût d'adaptation varient largement. Selon la CCNUCC, les flux financiers et d'investissement annuels au niveau mondial qui sont nécessaires pour l'adaptation s'élèveront à un montant situé entre 49 et 172 milliards de dollars dans cinq secteurs : l'agriculture, le secteur forestier et le secteur de la pêche ; l'approvisionnement en eau ; la santé humaine ; les zones côtières ; et les infrastructures (voir tableau 2). Une étude récente réalisée par la Banque mondiale (2010) estime que l'adaptation à un monde où la température est plus élevée d'environ 2 degrés Celsius coûtera aux pays en développement entre 75 et 100 milliards de dollars par an entre 2010 et 2050. Et pourtant, environ 4,4 milliards de dollars par an se trouvent actuellement redirigés vers les efforts d'adaptation (Initiative politique sur le climat, 2011).

Financement de l'adaptation

Tableau 2: Investissement additionnel annuel et flux financiers nécessaires par secteur par an d'ici à 2030.

SECTEUR	EXEMPLES DE MESURES ENVISAGÉES	COÛT GLOBAL (2005; EN MILLIARDS DE DOLLARS E.U.)	COÛT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (2005; EN MILLIARDS DE DOLLARS E.U.)	COÛT POUR LES PAYS DÉVELOPPÉS (2005; EN MILLIARDS DE DOLLARS E.U.)
Agriculture, foresterie et pêche	Production et traitement, recherche et développement, activités de vulgarisation	14	7	7
Zones côtières	Entretien des plages et digues	11	7	4
Santé humaine	Traitement des cas croissants de maladies diarrhéiques, de malnutrition et de paludisme	5	5	Not estimated
Infrastructures	Nouvelles infrastructures, et améliorations des infrastructures existantes	8-130	6-88	2-41
Approvisionnement en eau	Infrastructures d'approvisionnement en eau	11	2	9
Total		49-171	22-105	27-66

SOURCE: CCNUCC, 2007 ET CCNUCC, 2008



Encadré 3: Adaptation au niveau communautaire

Les activités, pratiques, recherches et politiques d'adaptation au niveau communautaire (CBA par les sigles anglais) passent par l'identification des vulnérabilités de la communauté et l'appui à l'acheminement des fonds internationaux en vue de faire face aux besoins d'adaptation de la communauté. Ces efforts peuvent inclure le renforcement des capacités des membres de la communauté en vue de s'adapter aux conditions changeantes (par exemple l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer en construisant des maisons sur pilotis), en intégrant ces tactiques dans les plans nationaux de développement, en travaillant avec les communautés pour mettre en place un contrôle des changements au niveau de la communauté dans le cadre des systèmes d'alerte côtière et précoce, et en obtenant des informations sur les connaissances et les compétences traditionnelles et en les partageant. Figurent parmi les autres actions l'évaluation participative des risques et le développement de moyens d'existence alternatifs.

La prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes est particulièrement importante pour faciliter l'efficacité du renforcement des projets en matière de CBA. Elle passe par un appui durable à la participation des femmes et des hommes à tous les aspects du projet. Elle assure en outre que les projets en matière de CBA incluent les connaissances et les compétences de tous les membres de la communauté, font face aux besoins différenciés selon les genres et intègrent les expériences des femmes et des hommes, en tant que partie intégrante des connaissances générées et des enseignements tirés des projets en matière de CBA.

En vue d'assurer que les prochains projets en matière de CBA contribuent à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes, le PNUD a récemment publié le guide « Genre, changements climatiques et adaptation au niveau communautaire ». Ce manuel fournit des outils simples et des conseils pratiques sur la manière d'utiliser une approche sensible au genre à la planification et à l'application des projets et programme d'adaptation, et constitue une référence utile pour les praticiens du développement ou les décisionnaires politiques travaillant dans ce domaine.

SOURCE: UNDP (2010)

Quelle que soit son échelle, le succès du financement de l'adaptation sera déterminé par la qualité de la définition et du ciblage des projets et programmes financés. Les femmes et les hommes sont actifs et jouent des rôles significatifs dans tous les secteurs de l'adaptation. Le fait d'absorber avec succès les fonds répartis dépend de la manière dont les projets et les programmes sont affinés et calibrés par rapport aux priorités, aux préoccupations et besoins des femmes, des hommes et de leurs communautés. Les femmes participent par exemple à des secteurs tels que la sélection des cultures et du bétail, au déplacement des cultures, à la préservation du sol, aux techniques traditionnelles de collecte de l'eau et à l'utilisation efficace de l'eau. On ne peut toutefois déterminer clairement le montant du financement de l'adaptation qui a été consacré aux projets et programmes consacré aux femmes ou aux initiatives d'adaptation basées sur la communauté (dans lesquels les femmes ont plus de chances de jouer des rôles clés).

Cela est particulièrement notable dans le secteur agricole, dans lequel les femmes comptent pour 43% de la main-d'œuvre (FAO, 2011). Les faits montrent que si les femmes et les hommes bénéficiaient du même accès aux ressources, la production agricole des pays en développement augmenterait de 2,5 à 4%, ce qui pourrait contribuer à « réduire le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde dans une proportion de l'ordre de 12 à 17% » (FAO, 2011). Pourtant, dans de nombreux pays, les femmes produisent sur des terres non appropriées, ont un accès irrégulier ou pas d'accès du tout à l'eau d'irrigation, et très peu d'accès au crédit et à la technologie. Comme dans d'autres domaines du financement de la lutte contre les changements climatiques, la plupart des approches agricoles ont tendance à ignorer les questions liées à l'égalité entre hommes et femmes dans la conception et l'application des programmes. Pourtant, il faudra faire appel aux talents et aux compétences de ceux qui sont les plus touchés pour renforcer les capacités d'adaptation de l'environnement local et national.

En tant que tel, le financement de l'adaptation dans le secteur agricole doit intégrer dans les projets et programmes concernés les perspectives et préoccupations des femmes et celles des petits exploitants agricoles. Pour un impact maximum, le financement de l'adaptation doit supprimer les obstacles mis à la productivité des femmes et renforcer la participation de celles-ci aux projets et programmes à l'examen. Il convient également de sensibiliser les agents de vulgarisation aux questions de genre, de former plus de femmes aux fonctions d'agents de vulgarisation et de sensibiliser les institutions financières agricoles aux questions de genre.

Les flux de fonds destinés à la sécurité alimentaire, à la subsistance et aux stratégies de survie constituent également des sujets de préoccupation majeurs pour les femmes et les hommes pauvres. Des synergies peuvent être trouvées et des co-bénéfices tirés si l'on focalise l'attention sur ces domaines, dans le cadre d'une stratégie visant à réduire la vulnérabilité



et à renforcer les capacités d'adaptation. Si les femmes et les hommes (de leur propre initiative, et dans leurs diverses capacités au sein du foyer et des communautés) prennent des mesures pour éviter les dégâts pouvant être provoqués par les phénomènes météorologiques extrêmes, il s'avère également nécessaire de les appuyer par un large apport de fonds d'investissement dans les infrastructures locales et visant à renforcer les technologies.

ASSURANCE CLIMATIQUE

Les gouvernements nationaux intègrent de plus en plus les systèmes d'assurance en tant qu'outils d'adaptation importants. Les mécanismes d'assurance contre le risque (par exemple, l'assurance pour les récoltes), dont disposent traditionnellement les agriculteurs et individus fortunés et à revenu intermédiaire, sont promus en tant qu'outils d'adaptation aux changements climatiques pouvant faire office de « mécanisme de transfert de risques pour aider les gens à accéder aux ressources nécessaires en vue de s'extraire de la pauvreté liée au climat et de mécanisme pour inciter à la réduction des risques » (Hellmuth, Osgood et al., 2009). En vue d'assurer que ces nouveaux systèmes bénéficient aux femmes comme aux hommes, il convient d'intégrer l'évaluation des risques sensibles au genre dans la conception et l'application des méthodes de transfert des risques financiers et des outils de gestion des risques basés sur les indicateurs météorologiques. De telles évaluations doivent examiner des questions cruciales telles que : les flux d'information asymétriques entre les hommes et les femmes ; les différences dans la manière dont les femmes et les hommes apprennent l'existence des produits d'assurance et prennent connaissance de leur nature; et la manière d'influencer le comportement des souscripteurs d'assurances afin qu'ils ne se livrent pas à une discrimination injuste sur la base du genre.

Malheureusement, les systèmes d'assurance ne sont pas toujours accessibles aux femmes, en raison de facteurs tels que l'incapacité de payer les primes ou le manque d'informations sur la disponibilité. En outre, les asymétries entre les genres et les préjugés sexistes dominants peuvent mener les assureurs à évaluer de manière erronée les risques liés aux assurées femmes, ce qui les conduit à leur proposer des primes plus chères et mène à des taux de rejet plus élevés. Cela est particulièrement significatif étant donnée la tendance croissante au transfert des risques ou aux mécanismes d'absorption (par exemple, l'assurance d'indice climatique) dans le cadre de la série de stratégies d'adaptation orientées sur la gestion des risques. Les efforts d'adaptation doivent prendre en compte ces limites afin que l'assurance climatique et le transfert des risques assurent une fonction résiduelle et ne soient pas les mécanismes principaux ou uniques de traitement des impacts des phénomènes climatiques.

Le financement de l'atténuation peut influencer sur l'élimination des obstacles à la préservation énergétique, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, ainsi que sur la promotion de ceux-ci. Il peut également avoir un impact sur le transfert de technologies et promouvoir la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le financement de l'atténuation se focalise généralement sur la fourniture de flux financiers et d'investissements en vue de compenser les coûts ou de servir d'incitation en faveur de stratégies et d'activités d'atténuation. Dans les pays en développement, le financement du secteur privé (par exemple, l'investissement étranger direct), y compris les surcoûts et les investissements en capital, fournit une somme d'environ 55 milliards de dollars (60%) en faveur de ces activités. Les mécanismes bilatéraux et multilatéraux basés sur les fonds, et les recettes provenant du marché de droits d'émission de carbone, fournissent 35 milliards de dollars supplémentaires, et les contributions volontaires et sous forme de subventions apportent 240 millions de dollars (Initiative politique sur le climat, 2011). Pourtant, en 2010, environ « 68% des investissements dans l'énergie renouvelable ont été effectués en Chine, 10% au Brésil et 5% en Inde » (ibid., p.46). Étant donnée cette concentration d'activités privées de financement des actions climatiques dans le cadre des grandes économies émergentes, les pays les moins avancés et autres pays en développement maintiennent une plus forte dépendance par rapport aux autres sources de financement.

Le financement de l'atténuation dans les pays en développement prend deux formes principales dans les pays en développement : l'appui à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'appui au renforcement des technologies et des capacités. Dans ces domaines, les investissements en vue de l'atténuation sont principalement alloués aux sept secteurs essentiels identifiés par le GIEC en tant que contributeurs majeurs pour la production et la libération des gaz à effet de serre : agriculture, sources d'énergie, secteur forestier, industrie, bâtiments résidentiels et commerciaux, transport et déchets et eaux usées (IPCC, 2007a).

Financement de l'atténuation





Les secteurs familiaux et informels peuvent également jouer un rôle dans l'atténuation des émissions, par le biais d'activités telle que l'augmentation de l'efficacité des fourneaux de cuisson, les appareils ménagers et l'éclairage. Bien que les rendements financiers des activités du secteur familial puissent être modestes, moins rentables ou avoir une probabilité moindre d'attirer les mécanismes de marché purs, les améliorations apportées à ce secteur ont tendance à apporter des bénéfices conjoints élevés au niveau du développement social, et sont étroitement liées en vue de permettre aux femmes et aux filles d'avoir des activités satisfaisantes. Une approche sensible au genre du financement de l'atténuation permettrait ainsi d'assurer que les programmes et projets de ces secteurs reçoivent également des fonds, que les contributions de ces secteurs à

l'atténuation et les bénéfices conjoints associés sont reconnus et que des ressources sont investies dans les capacités des femmes et des filles à s'engager dans les activités du secteur commercial.

Malheureusement, le financement de l'atténuation se produit en général dans un contexte dans lequel, même lorsqu'il ne les prend pas en compte, les femmes sont considérées comme des groupes vulnérables et non comme des producteurs environnementaux et agricoles ou autres; les préjugés culturellement enracinés de l'homme agriculteur, de l'homme chef d'entreprise et de l'homme chef de famille continuent de dominer les approches du financement et la conception des programmes. Il est donc important d'entreprendre des évaluations du genre et de l'impact social au cours de la conception du programme et du projet, afin que ces questions soient traitées, ainsi que d'assurer que les femmes et les groupes autochtones ne perdent pas les droits à leurs ressources traditionnelles.

REDUCTION DES EMISSIONS DUES A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION DES FORETS (REDD/REDD+)

Le financement de l'atténuation se focalise de plus en plus sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (connue plus communément sous le sigle anglais de REDD). Suite à la déforestation, à la dégradation et à la désintégration de la biomasse, le secteur forestier compte pour près d'un cinquième de toutes les émissions de CO₂ (GIEC, 2007b). Outre le fort potentiel au niveau de l'atténuation, les forêts aident au captage de l'eau, à la régulation de la météorologie et à la diversité biologique, et fournit des aliments et des moyens d'existence aux communautés locales.

Les initiatives REDD mondiales ont été établies pour offrir aux pays en développement des incitations financières en vue de ralentir leurs taux de déforestation et de dégradation. L'accent en la matière a également été mis sur la gestion durable de la forêt et le boisement en vue de renforcer les stocks de carbone forestier, qui sous-tendent le « plus » dans « REDD+ ».

Conformément aux Accords de Cancún, les pays industrialisés REDD+ paieront les pays à revenus faibles pour maintenir et préserver leurs forêts, soit en versant de l'argent à un fonds, soit en leur achetant des crédits sur les marchés du carbone. Le financement des stratégies de préparation intervient en vertu du Programme UN-REDD, du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier de la Banque mondiale, du Programme d'investissement dans les forêts du Fonds d'investissement pour le climat et autres mécanismes volontaires. Des sources additionnelles de financement bilatéral et multilatéral dans ce domaine sont également en train d'émerger rapidement.

En raison du fait que REDD+ incite à faire évoluer l'utilisation actuelle ou planifiée de la terre, il existe un risque que les femmes et les hommes pauvres qui ne possèdent pas de titres fonciers clairs ou solides – ou la capacité à faire appliquer leurs demandes d'occupation de terrains – perdent l'accès aux terres traditionnellement utilisées ou ne reçoivent pas les bénéfices des programmes REDD+. Certains processus de droits fonciers conventionnels ont en outre entraîné le renforcement de la marginalisation des femmes et la dépossession des familles de leurs terres.



En vue d'empêcher que les femmes et les hommes pauvres ne perdent l'accès à la terre sans recevoir une juste compensation, les initiatives et l'action gouvernementale doivent assurer que les changements structurels et d'usage n'influent pas négativement sur les femmes et les hommes qui ne bénéficient pas du régime de propriété foncière légal mais sont des utilisateurs traditionnels et coutumiers de la terre. Des soins et une attention appropriée doivent en outre être accordés en vue d'assurer que les femmes et les hommes pauvres reçoivent leur part équitable des nouveaux bénéfices provenant des ressources communautaires.

Cela peut être fait en partageant les bénéfices communautaires et les arrangements en matière de droits de propriété sensibles au genre, ou en appuyant l'expertise technique propre au contexte au niveau de l'utilisation informelle de la terre et des pratiques de préparation du sol. Ces cadres doivent en outre intégrer les rôles différents des femmes et des hommes au niveau de la gestion des ressources forestières (les femmes ont traditionnellement une probabilité plus grande de participer aux activités de subsistance, tandis que les hommes ont plus de chances de participer aux activités d'extraction commerciales). Plus les priorités et les engagements en matière d'égalité entre hommes et femmes sont mis au cœur du processus national de planification du développement dans lequel la stratégie REDD+ doit être intégrée, plus il est probable que les résultats aideront à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

En vertu de la CCNUCC, les pays développés se sont engagés à fournir un financement pour transférer les techniques écologiquement rationnelles au monde du Sud. Tout comme les niveaux de financement nécessaires pour les besoins globaux au niveau de l'adaptation et de l'atténuation, les estimations du niveau des fonds requis pour le transfert de technologies varient largement. Toutefois, même si des ressources suffisantes sont mobilisées, les femmes demeureront défavorisées si une attention spécifique n'est pas accordée aux contraintes liées au genre sur le plan de l'acquisition et du déploiement des techniques.

Dans de nombreux pays, les femmes sont confrontées à des obstacles substantiels au niveau de leur entrée sur le marché et de l'adoption des techniques. Figurent au nombre de ces obstacles les écarts de connaissances, le crédit, les finances et l'investissement. En vue de contribuer aux résultats en matière d'égalité entre hommes et femmes, le développement de la technique doit se focaliser sur des domaines qui favorisent l'adaptation et l'atténuation et contribuent à alléger le fardeau de temps des femmes, à développer leurs activités économiques et à promouvoir leur développement humain. Si les pays cherchent à se doter de technologies à forte intensité de capital (par exemple, la séquestration et le stockage du carbone, la génération de combustible fossile propre et de biocarburants), ils doivent assurer que les techniques répondent aux besoins des différents groupes sociaux.

A titre d'exemple, une évaluation des techniques agricoles réalisée dans les zones rurales du Bangladesh a montré que si la technique n'est pas ciblée sur les femmes, sa diffusion a plus de chances de bénéficier aux hommes et aux ménages privilégiés et a moins d'impacts au niveau de la réduction de la pauvreté (Quisumbing, 2007). Tandis que les hommes ont tendance à avoir des informations sur l'acquisition et la distribution des nouvelles technologies, de nombreuses femmes ne sont pas au courant de la disponibilité des nouvelles techniques ni de leurs coûts et avantages relatifs. Même lorsque les femmes sont informées sur les nouvelles techniques, elles peuvent ne pas être en mesure de réaliser cette transition, en raison du caractère comparativement limité de leur revenu et de leur base de capital – l'acquisition de technologies est souvent bloquée par le fait que les prix de vente ou les coûts administratifs sont payables à l'avance. Il est possible de surmonter cette discrimination au niveau de l'information et du capital en faisant en sorte que les fonds soient spécifiquement consacrés au renforcement des capacités et au partage des connaissances au sein des groupes similaires d'acteurs hommes et femmes ou en créant des fenêtres spéciales ou thématiques dans le cadre des mécanismes de financement des techniques.

Les interventions au niveau du financement technique doivent également se focaliser sur l'amélioration de la productivité, notamment dans le domaine de la production alimentaire et d'autres secteurs dans lesquels les femmes sont actives. En général, les marqueurs politiques doivent assurer que les technologies agricoles se focalisent sur les femmes (dans un contexte qui s'appuie sur leurs propres connaissances et pratiques traditionnelles), promeuvent la sécurité alimentaire et assurent la durabilité. Par exemple, les pompes à eau solaires ou éoliennes servant à sécher les produits agricoles, qui sont principalement utilisées par les femmes dans de nombreux pays en développement, pourraient aider à promouvoir leurs activités entrepreneuriales. De même, les interventions au niveau de l'énergie doivent examiner les besoins réels en énergie

Financement de la technique



Encadré 4 : Initiatives du programme ONU-REDD pour intégrer le genre dans REDD+

En vertu de sa Stratégie et de son Cadre programmatique mondial 2010-2015, le programme ONU-REDD a fait de l'égalité entre hommes et femmes un principe directeur de son programme et des considérations de genre un élément intersectoriel de ses activités. Le fait d'appuyer la conception et l'application des stratégies REDD+ sensibles au genre permet de promouvoir des systèmes de gouvernance REDD+ nationaux efficaces et inclusifs, ainsi que la gestion transparente, équitable et responsable des fonds REDD+ et du partage des avantages. En collaboration avec l'Équipe de la problématique hommes-femmes du PNUD, le Programme ONU-REDD cherche à lier les mécanismes REDD+ aux stratégies de développement nationales existantes en :

- Mettant en place les moyens permettant aux communautés forestières, peuples autochtones et femmes de participer à la conception, au contrôle et à l'évaluation des programmes REDD nationaux;
- Assurant que les fonds et avantages REDD+ sont accessibles sur un pied d'égalité aux femmes et aux hommes pauvres qui gèrent les forêts ;
- En faisant participer les organisations de la société civile et les organisations communautaires dirigées par les femmes; et
- En assurant que les programmes REDD+ ne restreignent pas l'accès des femmes aux ressources dont elles dépendent pour garantir leurs moyens d'existence.

Figurent parmi les applications concrètes les critères d'égalité entre hommes et femmes et d'équité stipulés dans le projet « Principes et critères sociaux et environnementaux » ; une analyse ventilée par genre et le renforcement de l'orientation opérationnelle d'ONU-REDD concernant l'engagement des parties prenantes à REDD+ ; la conception d'indicateurs de gouvernance sensibles au genre dans les évaluations de la gouvernance participative pour REDD+; et l'orientation technique et les services consultatifs pour les pays exigeant une assistance spécifique.

Pour entamer un dialogue avec les décideurs politiques REDD+, le Programme a également réalisé une étude, « Analyse de rentabilisation de l'intégration des questions de genre dans REDD+ », qui cherche à s'appuyer à la fois sur les droits de l'homme et sur une approche pragmatique pour prendre en compte les questions de genre dans la conception, l'application et l'évaluation des programmes REDD+. L'étude examine comment la pleine et effective participation des femmes à la prise de décisions liée aux droits de propriété et au régime de propriété foncière, la gestion des ressources forestières et des bénéfices découlant de REDD+ et le renforcement des avantages de REDD+ basés sur les écosystèmes ont des chances de mener non seulement à un REDD+ plus équitable mais aussi à des processus nationaux REDD+ qui soient plus efficaces, effectifs et durables. Cette « analyse de rentabilisation », qui contient des recommandations concrètes, est accompagnée d'une note d'orientation pour l'intégration du genre dans toutes les activités programmatiques d'ONU-REDD.

des femmes et des hommes, et agir techniquement de manière pertinente en vue de répondre à ces besoins, plutôt que de débiter par une technique et de supposer qu'elle aura les impacts attendus. Le financement du développement technique lié au climat et sa diffusion doivent prendre ces aspects en compte.



Mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur public et genre



En vertu de la CCNUCC, trois fonds en faveur de l'adaptation aux changements climatiques ont été établis et mis en œuvre : le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds d'adaptation. En outre, la 16ème Conférence des Parties (COP) auprès de la CCNUCC a convenu d'établir un nouveau Fonds de Copenhague pour le climat, qui « appuiera les projets, programmes, politiques et autres activités menés à bien dans les pays en développement Parties au moyen des fenêtres de financement thématiques » (CCNUCC, 2011). Autre source significative de financement multilatéral, le Fonds d'investissement pour le climat a été établi par la Banque mondiale et d'autres banques de développement multilatérales. L'analyse de ce sous-ensemble particulier de sources de financement multilatérales apporte des enseignements et des orientations précieux pour la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble en expansion des sources de financement.

Financement multilatéral



Outre les autres critères fixés aux fonds pour le climat (par exemple, que les fonds répondent aux besoins financiers en matière d'adaptation et d'atténuation, qu'ils viennent en complément de l'aide publique au développement existante, qu'ils soient appropriés par rapport aux responsabilités de causalité, et qu'ils soient prévisibles dans le cadre d'une planification à long terme), l'Article 11 de la Convention stipule que les fonds relevant de sa compétence doivent être équitables et basés sur le principe de la Convention, qui est d'«une responsabilité et d'une capacité respectives ordinaires mais différenciées».

LE FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LE FONDS SPECIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF) se focalisent principalement sur l'apport de bénéfices locaux et la réalisation de projets cibles dotés d'objectifs clairs au niveau du développement, tels que la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau pour la consommation et l'irrigation, la prévention des catastrophes et le contrôle de la prolifération des maladies liées aux changements climatiques. Le LDCF appuie la préparation et l'application de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPA), qui identifient les besoins d'adaptation urgents et immédiats des pays les moins avancés (PNUD, 2011a). Le SCCF traite de questions telles que les réponses pour une adaptation à long terme, le transfert de technologie et la diversification

économique, comme cela est identifié par les NAPA des pays (dans les pays les moins avancés) ou les stratégies nationales de communication sur les changements climatiques (dans les pays ne faisant pas partie de l'Annexe I).

Le LDCF et le SCCF ont en commun un certain nombre de similitudes, dont l'origine, la gouvernance, la structure opérationnelle, et le fait qu'ils dépendent des dons – bien que les deux doivent recueillir des ressources additionnelles significatives de la part des sources bilatérales et multilatérales, y compris de la part des pays bénéficiaires. Les fonds divergent au niveau des domaines appuyés et des bénéficiaires ciblés : le LDCF fournit un financement aux pays les moins avancés uniquement; le SCCF est accessible à tous les pays ne faisant pas partie de l'Annexe I.

Les projets et programmes financés par le LDCF et le SCCF sont cruciaux

pour le bien-être des femmes et des hommes. Il est donc extrêmement important d'assurer que les priorités et préoccupations des femmes et des hommes sont pris en compte dans les cadres opérationnels des deux fonds.

Fin 2010, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, qui gère les fonds) avait pris des mesures claires en vue de systématiser l'intégration des questions de genre dans ses programmes en général, et dans le LDCF et le SCCF en particulier. Le « Cadre de gestion axé sur les résultats mis à jour » des deux fonds, adopté lors de la réunion du Conseil du FEM, en novembre 2010, contient des indicateurs récemment ventilés par genre (FEM, 2010c). En outre, la Stratégie de programme révisée en 2010 du LDCF et du SCCF indique que les fonds 1) encourageront les agents d'exécution à mener à bien des analyses par genre ; 2) exige que les analyses de vulnérabilité prennent en compte le genre; et 3) intègre le genre, le cas échéant, dans tous les cadres de résultats et dans les documents d'orientation opérationnelle mis à jour (FEM, 2010c).

Complétant cette stratégie révisée, une nouvelle Politique du FEM sur l'intégration des questions de genre a été approuvée par le Conseil du FEM en mai 2011, dans l'objectif de réaliser l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des opérations du FEM (FEM, 2011). Ainsi que cela est souligné par la Stratégie de programmation révisée, le LDCF et le SCCF bénéficieront de



Encadré 5: Critères de genre des « Politiques et directives opérationnelles » du Fonds d'adaptation

- Aux termes des critères d'examen du Projet et du Programme, il est demandé :
 - Le projet/programme apporte-t-il des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, en mettant un accent particulier sur les communautés les plus vulnérables, y compris par le biais des considérations de **genre** ?
 - Les objectifs et indicateurs pertinents sont-ils **ventilés par genre** ?
- Le Modèle de propositions de projets/programmes demande aux pays de :
 - Décrire la manière dont le projet/programme apporte des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, en mettant un accent particulier sur les communautés et les groupes les plus vulnérables au sein de celles-ci, y compris les considérations de **genre**.
- Aux termes des instructions de préparation d'une Demande de financement d'un projet ou d'un programme à partir du Fonds d'adaptation, les pays de programme doivent :
 - Lister les parties prenantes consultées, y compris les communautés vulnérables, en incluant les considérations de **genre** et les méthodes de consultation.
 - Spécifier la manière dont les groupes généralement marginalisés, tels que les **femmes**, seront impliqués et bénéficieront du projet/programme.
 - Inclure des arrangements au niveau du contrôle et de l'évaluation, y compris du contrôle et de l'évaluation budgétés et des objectifs et indicateurs **ventilés par genre**.

SOURCE: CONSEIL DU FONDS D'ADAPTATION, 2011

cette politique, ayant élaboré des « orientations opérationnelles spécifiques pour le renforcement de l'analyse socioéconomique et de l'analyse par genre, et pour l'identification des indicateurs appropriés », ce qui apportera des éléments d'information et « fera partie des exigences requises pour la conception des projets ainsi que des critères d'examen des projets » (FEM, 2011). En outre, le nouveau modèle d'approbation et les critères d'examen introduits pour le LDCF et le SCCF mettent « un fort accent sur les questions d'égalité entre hommes et femmes » (FEM, 2010a), reflétant les progrès réalisés vers l'intégration d'une démarche tenant compte des questions de genre dans les deux fonds.

LE FONDS D'ADAPTATION

Le Fonds d'adaptation a été créé en vue de financer les projets et programmes d'adaptation dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Lancé en 2010, ce fonds est financé par une redevance de 2% sur les ventes de crédits certifiés de réduction des émissions générées par le biais des projets du Mécanisme de développement propre (CDM) et par les contributions additionnelles des donateurs. Un aspect essentiel du Fonds d'adaptation est qu'une fois que l'entité de réalisation nationale du pays a été accréditée, elle peut accéder aux fonds directement – sans devoir passer par une entité multilatérale de réalisation telle qu'une agence des Nations Unies ou la Banque mondiale.

Tout comme les autres mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques, le Fonds d'adaptation commence seulement à référencer le genre comme une question intersectorielle. Une première mesure a été prise au cours d'un examen des « Politiques et directives opérationnelles » du Fonds, lorsque les modèles de Directives ont été révisés en vue de faire référence aux considérations au niveau du genre (voir encadré 5). Si cela constitue un pas important, il sera crucial d'assurer que les considérations de genre sont prises en compte de manière significative lors de l'élaboration et de l'application des projets et programmes du Fonds d'adaptation.



Encadré 6 : Le programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial

Le Programme de microfinancements (SGP) du Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le PNUD, est un mécanisme d'exécution des projets de développement durable au niveau communautaire. Établi en 1992, le SGP fournit des subventions d'un montant allant jusqu'à 50.000 dollars en faveur des projets communautaires dans les domaines de la diversité biologique, de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques, de la dégradation de la terre, des eaux internationales et des polluants organiques persistants, tout en promouvant parallèlement la réduction de la pauvreté et l'autonomisation. Dans le domaine primordial des changements climatiques, le SGP promeut l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable telles que les microcentrales hydroélectriques, les éoliennes, la biomasse, les biodigesteurs et la technologie solaire ; l'adoption de pratiques économes en énergie au niveau communautaire ; le transport durable ; et la résistance aux chocs climatiques.

Dans son objectif de renforcement des capacités, le programme met l'accent sur l'information des peuples autochtones et des organisations de femmes. Le portefeuille des projets de SGP qui se focalisent sur les bénéficiaires femmes s'est développé au cours des années. Un des critères de sélection des projets de SGP est leur prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes, et le programme exige l'implication significative des femmes dans toutes les phases de conception et d'exécution des projets. Le succès des nouvelles approches et techniques novatrices ainsi que la croissance de la masse critique de bénéficiaires autonomisés, ont également influencé la planification et la politique nationales de développement, les flux financiers en faveur du niveau local se trouvant renforcés.

Le Projet de four solaire de Mekhé lancé au Sénégal démontre l'impact du SGP pour ce qui est d'intégrer les questions de genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques. Le Projet a permis de former les femmes à l'utilisation et à l'entretien des fours solaires en tant qu'alternative aux fours à bois. Cela les a non seulement préparées à l'utilisation de la technologie, mais aussi à la promouvoir. En outre, le Projet renforce leurs capacités à mener à bien les initiatives visant à prévenir la déforestation et la dégradation des terres. Suite à sa mise en œuvre, 3.132 arbres de la forêt et 719 arbres fruitiers ont été plantés.

Le projet a généré des avantages directs pour 107 femmes et des avantages indirects pour 1.700 personnes. En utilisant les fours solaires, les femmes ont été en mesure d'augmenter leur revenu, d'acquérir des compétences au niveau entrepreneurial et d'améliorer leur qualité de vie grâce à des conditions de cuisson plus saines et à la prévention de futures maladies respiratoires. En partenariat avec le gouvernement, le projet est en train d'être reproduit dans huit autres communautés dans le pays, dans le but d'un renforcement au niveau national.

Un autre exemple est un projet sur la formation solaire, mené à bien en partenariat avec le Barefoot College en Inde. Ce programme a permis de former et de fournir des équipements solaires à 41 femmes d'Afrique et d'Asie, presque toutes analphabètes. Ces femmes ont appris comment fabriquer, installer et entretenir des systèmes d'éclairage du foyer à l'énergie solaire, et sont devenues les Ingénieurs solaires de Barefoot, transformant les vies de plus de 2.766 familles dans les villages autosuffisants, autonomes et dont l'électricité est issue de l'énergie solaire en Afrique et en Asie. Ces projets ont attiré l'attention des hauts fonctionnaires, et des plans de renforcement de ces initiatives sont en cours.

Si ces fonds constituent une source importante de financement de l'action climatique pour les pays en développement, le financement multilatéral en faveur des changements climatiques circule de plus en plus en-dehors du cadre de la Convention, y compris par le biais de la Banque mondiale et de diverses banques régionales de développement. Ces dernières années, la Banque mondiale en particulier a joué un rôle de plus en plus significatif au niveau du financement des changements climatiques. Fournissant un financement direct en faveur des efforts d'adaptation et d'atténuation, elle est un agent d'exécution pour le FEM, accueille l'Unité administrative des Fonds d'investissement pour le climat, et est l'Administratrice du fonds d'adaptation (détenant, gérant et versant les fonds). La Banque mondiale est également impliquée dans les prêts au secteur de l'énergie et lève des fonds pour les projets énergétiques.

La Banque mondiale est également impliquée dans le développement du marché des droits d'émission de carbone et dans l'échange des droits d'émission de carbone, et a mis en place plusieurs fonds pour le carbone. Un grand nombre de ces fonds offrent un financement à base de subventions combinées et de prêts à des conditions préférentielles, qui peuvent mener à l'augmentation des obligations du service de la dette des pays en développement. Cet endettement et l'absorption du flux actuel d'aide publique au développement peuvent, dans certains contextes, risquer d'évincer les dépenses d'intervention faites en faveur du développement social et de l'égalité entre hommes et femmes.

Les banques régionales de développement, telles que les banques africaines, asiatique et la Banque interaméricaine de développement, sont également intégrées dans le système mondial de financement de la lutte contre les changements climatiques. Toutes sont des agents d'exécution du FEM, et sont partenaires de la Banque mondiale dans le cadre du Fonds



d'investissement pour le climat. De plus en plus, les donateurs acheminent leurs fonds directement dans ces banques, qui sont en train de développer leur propre approche du financement des stratégies, projets et programmes d'adaptation et d'atténuation, sur la base des spécificités de leurs régions. La Banque asiatique de développement, par exemple, renforce les contributions basées sur l'égalité entre hommes et femmes en vue de favoriser le succès des actions menées sur le plan de la pauvreté, du développement humain et de l'environnement. Cette approche peut potentiellement démontrer que le fait d'intégrer les analyses, perspectives et outils fondés sur le genre (par exemple, les audits par genre, les évaluations de l'impact par genre et les directives d'action par genre) générera des résultats positifs, permettant de réaliser les objectifs fixés au niveau des changements climatiques.

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT

Conjointement établi par la Banque mondiale et les banques régionales multilatérales de développement, les Fonds d'investissement pour le climat (CIF) comportent des instruments internationaux pour l'investissement destinés à fournir aux pays en développement un financement temporaire en vue d'appuyer leurs initiatives d'adaptation et d'atténuation. Les investissements de ces fonds se focalisent sur l'efficacité énergétique, les entreprises de transport à faible émission de carbone et utilisant les énergies renouvelables, les investissements forestiers pilotes et les nouvelles approches pour la constitution d'une résistance aux chocs climatiques dans les pays vulnérables. En octobre 2011, les pays faisant partie de l'Annexe I se sont engagés à verser une somme de quelque 6,5 milliards de dollars dans ce cadre.

A l'heure actuelle, le CIF comporte deux éléments principaux : le Fonds stratégique pour le climat et le Fonds d'investissement pour le climat. Si, au départ, la plupart des programmes du CIF n'intégraient pas de manière significative les considérations de genre, le PNUD travaille avec les Comités des fonds d'affectation spéciale et les unités administratives du CIF depuis 2010 afin que les questions de genre se voient donner la priorité qui convient et d'aider à assurer que ces questions sont prises en compte dans les opérations du fonds – et des progrès considérables ont été accomplis à cet égard.

Les programmes mis en œuvre en vertu du CIF comportent des éléments de genre à divers degrés. Si le Fonds pour la technologie propre n'a intégré des considérations de genre dans aucune de ses opérations, des tentatives peuvent avoir lieu pour intégrer certains indicateurs ventilés par genre dans son cadre de résultats. Dans le Fonds stratégique pour le climat, on trouve des programmes comme le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques où les considérations de genre sont absentes du cadre fondamental, mais aussi d'autres comme le programme d'énergie renouvelable dans les pays à faible revenu dont une clause des « Modalités de programmation et les directives opérationnelles de renforcement » note que « les investissements doivent chercher à renforcer les capacités des femmes à participer activement au secteur économique et éviter les impacts négatifs sur les femmes » (CIF, 2010). Quelles que soient les exigences opérationnelles, les Comités et Sous-Comités du fonds d'affectation spéciale du CIF reconnaissent de manière croissante l'importance du genre, et demandent constamment que les dimensions sexospécifiques soient prises en compte dans les plans d'investissement et les propositions de projets.



Financement bilatéral

En plus des processus de financement multilatéraux, il existe toute une gamme de financements bilatéraux de la lutte contre les changements climatiques venant des gouvernements donateurs. La plus grande partie du financement bilatéral de l'action climatique (environ 85%) est issue de l'aide publique au développement et provient des pays de l'Organisation de

coopération et de développement économique (OCDE) (Atteridge et Kehler Siebert et al, 2009). Le financement bilatéral destiné à appuyer l'action climatique dans les pays en développement est disponible par le biais d'une large gamme d'instruments de financement, tels que les lignes de crédit (prêts et prêts à des conditions libérales), dettes, actions et subventions.

Les flux additionnels de financement pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, en particulier s'ils sont offerts par le biais d'initiatives de développement communautaires sectorielles sensibles au genre, peuvent apporter plus de ressources aux femmes et aux communautés pauvres, en vue de leur permettre de rendre leurs résidences et entreprises résistantes aux chocs climatiques et de développer de nouvelles sources de revenus. Un grand nombre de pays en développement dépendent des fonds bilatéraux pour leurs programmes de développement et leurs programmes climatiques. Cet appui budgétaire permet aux gouvernements nationaux de mieux faciliter les programmes et les projets qui renforcent les capacités des femmes pauvres à faire face aux phénomènes climatiques extrêmes.

Les mécanismes bilatéraux présentent à la fois des avantages et des désavantages par rapport aux mécanismes multilatéraux, et peuvent mettre en exergue et renforcer les activités multilatérales. Certains affirment toutefois que, contrairement à ce qui se passe avec le financement multilatéral, les institutions de financement bilatérales ont tendance à « conceptualiser l'adaptation de manière étroite, en s'attachant davantage à faire face à certains des impacts directs des changements climatiques qu'à lancer des actions qui réduisent la vulnérabilité humaine et/ou naturelle par rapport aux impacts des changements climatiques » (Atteridge et Kehler Siebert et al, 2009). Lorsqu'il exclut ces domaines, le financement bilatéral a peu de chance de réaliser son impact maximum ou de protéger efficacement les femmes et les hommes contre les dangers dus aux phénomènes climatiques.

Toutefois, les mécanismes bilatéraux devant répondre aux directives et exigences de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide », les flux bilatéraux (qu'ils proviennent des fonds de lutte contre les changements climatiques ou de l'aide au développement classique) ont plus de chances d'être maîtrisés par un pays et conformes aux priorités nationales en matière sociale et de développement. En outre, les flux bilatéraux ayant tendance à intégrer l'adaptation dans l'aide au développement, ils constituent souvent une source de financement direct pour l'adaptation.

Le financement bilatéral présente l'avantage significatif d'offrir probablement un accès plus souple aux fonds. Les financements bilatéraux peuvent donc être plus à même de faire l'objet d'une adaptation et d'un ajustement en vue de répondre aux besoins locaux, y compris à la sensibilisation au genre. Un tel financement peut par exemple être adapté aux besoins des plus vulnérables et orienté vers les secteurs familiaux et communautaires. Certains fonds bilatéraux peuvent en outre être plus susceptibles de répondre aux besoins locaux en offrant aux groupes de la société civile un accès direct aux fonds, plutôt que de devoir passer par l'intermédiaire d'un agent d'exécution – bien qu'il soit important de noter que les fonds multilatéraux commencent eux aussi à avoir tendance à adopter le modèle d'accès direct.³

Tout comme une partie de l'aide multilatérale, toutefois, l'assistance bilatérale peut s'avérer très volatile, en ce sens qu'elle est à court terme et soumise aux cycles politiques des pays donateurs. La tendance qu'ont les projets à être de taille réduite et isolés (contrairement à ceux qui sont mis en commun et utilisés de manière coopérative au sein des groupes de bailleurs de fonds) exacerbe la nature *ad hoc* des financements bilatéraux. Toutefois, le fait que leur échelle est réduite est l'une des caractéristiques qui rendent le financement bilatéral séduisant pour les projets gérés par les communautés et les groupes de femmes.

³ Par exemple, le Fonds d'adaptation permet aux organisations de la société civile d'avoir une accréditation en tant qu'entités nationales d'exécution ; le FEM-5 fournit des dispositifs pour un accès direct, et il est probable que le nouveau Fonds de Copenhague pour le climat inclura un mécanisme d'accès direct.



Une autre difficulté commune au financement bilatéral et à certaines initiatives multilatérales tient aux liens étroits qui existent entre le financement bilatéral et l'aide au développement, et qui peuvent mener à un mélange des deux dans le cadre du flux de financement de l'aide officielle au développement, ce qui complique l'exigence d'additionnalité. Il peut détourner l'aide vers le financement de la lutte contre les changements climatiques au moment où on a le plus besoin de consacrer de l'argent à d'autres questions relatives à la réduction de la pauvreté ou à l'égalité entre hommes et femmes.

Les gouvernements nationaux ont à leur disposition une variété de mesures fiscales, telles que les incitations fiscales, les dons et les subventions, l'investissement public et les systèmes d'assurance, le financement à conditions privilégiées, le co-financement et les prêts à des programmes ciblés, chacun possédant des dimensions différentes d'équité et de genre.

Toutefois, les sources nationales de financement peuvent être assez limitées, de nombreux gouvernements fonctionnant déjà dans un cadre de graves contraintes budgétaires.

Le financement national peut être de portée particulièrement étroite, volatile et imprévisible. Dans de nombreux cas, il doit envisager de se mêler à des sources de financement plus importantes issues du financement multilatéral et bilatéral en faveur de la lutte contre les changements climatiques, en vue d'appuyer les interventions non ciblées au niveau de l'égalité entre hommes et femmes. À terme, toutefois, le financement national peut être l'option la plus adaptable à la sensibilisation au genre, n'exigeant pas d'intenses pressions au sein de groupes variés de pays. En outre, les obligations visant à assurer l'intégration des questions de genre et l'égalité entre hommes et femmes sont plus contraignantes au niveau national.

Pour minimiser les choix politiques ayant des conséquences non désirées qui sont préjudiciables aux femmes et/ou font obstacle aux objectifs en matière de développement, il est nécessaire d'assurer que le personnel de prise de décisions à tous les niveaux du gouvernement intègre une démarche tenant compte des questions de genre dans tous les processus et procédures, y compris par le biais de la budgétisation tenant compte des questions de genre (Voir encadré 7).

Certaines mesures peuvent par exemple limiter les revenus fiscaux ou bien faire peser une contrainte sur les budgets de développement des gouvernements. Les gouvernements peuvent répondre en réduisant les dépenses ou en détournant les ressources destinées aux programmes d'égalité entre hommes et femmes et des services publics essentiels, ou en augmentant la gamme des articles imposables ou l'impôt sur des articles spécifiques. Ainsi, un impôt ou une autre incitation peuvent conduire à la réduction de l'accès aux services publics ou subventionnés, ou à une augmentation du coût des biens associés au travail de production et de soins non rémunéré. De telles politiques implicites ou explicites pourraient réduire le revenu disponible des femmes davantage que celui des hommes, renforcer les préjugés sexistes existants dans le cadre d'un système fiscal et/ou contribuer à des inégalités additionnelles au niveau du genre ou du pouvoir au sein des foyers (PNUD, 2010). Alternativement, la mise en œuvre d'une exonération fiscale ou d'une nouvelle exception pour un secteur ou une entité commerciale qui fournit des activités spécifiques contribuant à des interventions au niveau de l'égalité entre hommes et femmes (par exemple, formation à un emploi ou appui technologique aux activités des femmes) peut contribuer positivement à l'égalité entre hommes et femmes, étant donné que cette option n'est pas financée en sacrifiant des pans du budget du secteur social. De même, certains types de subventions ou d'élimination des impôts dégressifs sur les ressources telles que l'alimentation peuvent également contribuer à la réduction de la pauvreté et à faire face à des préoccupations sociales et au niveau de l'égalité entre hommes et femmes (PNUD, 2011)

Financement national



Encadré 7: Budgétisation tenant compte des questions de genre

La budgétisation tenant compte des questions de genre intègre les questions de genre dans les processus budgétaires en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et d'assurer que les ressources financières bénéficient aux femmes et aux hommes de manière équitable (Institut africain de développement économique et de planification et PNUD, 2010). Elle est nécessaire car même lorsque les politiques et les plans tenant compte des questions de genre sont élaborés et approuvés, ils ne parviennent souvent pas à améliorer l'égalité entre hommes et femmes ou à autonomiser les femmes, en raison de l'insuffisance des ressources appropriées allouées. La budgétisation tenant compte des questions de genre apporte donc une valeur ajoutée au budget dans ses fonctions d'allocation, de distribution et de stabilisation. En outre, en permettant aux décideurs politiques et aux planificateurs de s'engager dans des consultations budgétaires à large portée, la budgétisation tenant compte des questions de genre maintient les décideurs politiques responsables de leurs politiques, augmente la transparence du gouvernement et aide à assurer que les bénéfices des politiques et des programmes favorisent l'égalité entre hommes et femmes et la réalisation des droits des femmes.

La budgétisation tenant compte des questions de genre implique des interventions d'identification qui sont nécessaires pour faire face aux écarts entre les genres au niveau des politiques, des plans et des budgets gouvernementaux, et privilégient un nouvel établissement des priorités au niveau des ressources financières au sein des secteurs plutôt qu'une augmentation des dépenses globales. C'est souvent un processus à couches multiples qui évalue « le caractère approprié des allocations politiques et budgétaires pour faire face à la nature spécifique de l'inégalité entre les genres dans un pays » (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009).

Les initiatives de budgétisation tenant compte des questions de genre peuvent se focaliser sur des secteurs spécifiques ou des comptes gouvernementaux entiers, et impliquer des acteurs multiples (par exemple, les fonctionnaires gouvernementaux, les groupes de la société civile et de femmes, les experts en matière de genre). La budgétisation tenant compte des questions de genre englobe également le travail effectué avec les gouvernements pour élaborer des mesures qui intègrent les principes d'égalité entre hommes et femmes dans leurs systèmes de gestion des finances publiques, pour renforcer la planification et les capacités des fonctionnaires du budget à créer des politiques budgétaires et des résultats tenant compte des questions de genre, et pour suivre et contrôler l'application des politiques et la fourniture des services.

Sur le plan de la budgétisation tenant compte des questions de genre, il est essentiel de reconnaître que, étant donné les situations et besoins différents des femmes et des hommes, il ne s'avère pas nécessairement équitable de répartir le budget également entre les genres. Au sein du secteur de la santé, par exemple, les femmes ont des préoccupations additionnelles sur le plan de la santé en matière de procréation – ce qui fait qu'elles ont besoin d'une aide plus importante que les hommes. En outre, une budgétisation tenant compte des questions de genre efficace doit se focaliser non seulement sur le contenu budgétaire, mais aussi sur les processus budgétaires sous-jacents, en vue d'assurer l'implication de toutes les parties prenantes (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement).

La budgétisation tenant compte des questions de genre est en train d'être activement promue dans de nombreux pays, et des initiatives visant à aider la société civile, les planificateurs et les fonctionnaires gouvernementaux à appliquer la budgétisation tenant compte des questions de genre sont actuellement déployées par diverses organisations, dont le PNUD et ONU Femmes.

SOURCE: PNUD 2011B; SITE INTERNET SUR LA BUDGÉTISATION TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE, 2011; BANQUE MONDIALE, FAO ET FIDA, 2009.



Mécanisme de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur privé et genre



Les investissements du secteur privé constituent 86% des investissements et des flux financiers mondiaux (Murray Ward et al., 2008) et plus de 80% des activités liées aux changements climatiques dans les domaines de la technologie de l'énergie propre, de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (CCNUCC, 2007). Dans les pays en développement, on estime que le financement du secteur privé est environ trois fois plus important que le montant fourni par les sources publiques (Initiative politique sur le climat, 2011). La majeure partie de ce financement, toutefois, est ciblée sur des initiatives d'atténuation dans les grandes économies émergentes ; le secteur privé ne joue pas encore de rôle significatif dans les économies plus modestes, ou dans les mesures d'adaptation du financement (HPICA, 2009; Initiative politique sur le climat, 2011). Il convient donc d'augmenter les investissements du secteur privé et les opportunités au sein des pays les moins avancés et des autres économies en développement – et pour promouvoir l'adaptation.



La majeure partie de ce financement est tournée vers initiatives d'atténuation dans les grandes économies émergentes; le secteur privé ne joue pas encore de rôle significatif dans les économies plus modestes, ou dans les mesures d'adaptation du financement.

La nature, la portée, la composition et la direction de la participation du secteur privé au financement de la lutte contre les changements climatiques sont complexes et dynamiques, et interviennent à des niveaux multiples. Certains acteurs effectuent des investissements directs à long terme sous forme d'actions ou de dettes dans des actifs physiques ou dans des activités liées aux changements climatiques, telles que le développement et la production de sources d'énergie renouvelables et efficaces. D'autres acteurs investissent en outre dans les technologies spéculatives telles que la séquestration et le stockage du carbone.

Comme dans d'autres marchés, les activités de financement de l'adaptation et de l'atténuation comprennent des investissements dans de nouvelles infrastructures, des fusions et des acquisitions avec des entreprises existantes et des financements de « business angels » ou sous forme de capital-risque. Ces flux financiers et d'investissement circulent à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. La gamme d'acteurs présents sur le marché du financement de la lutte contre les changements climatiques comprend les services publics, les banques d'investissement, les compagnies d'assurance, les négociants en obligations, les fonds d'investissements et de carbone, les échanges de droits d'émission et les individus. Les organisations non-lucratives et de la société civile ainsi que les institutions philanthropiques jouent également un rôle actif en tant qu'agrégateurs, consultants et agences commerciales.

Les contraintes de genre et les écarts entre les genres jouent un rôle crucial pour influencer sur la participation des femmes aux marchés financiers, y compris au marché du carbone ; la participation effective exige une compréhension appropriée et la liberté de s'engager dans des transactions, ce qui fait défaut à beaucoup de femmes. L'accès et le contrôle sur le capital et d'autres ressources économiques restreignent encore une participation plus importante.

Malheureusement, la segmentation du genre et l'accès disparate à des ressources tangibles et intangibles influent sur les aptitudes et les capacités des femmes à entrer et à sortir du marché. Le marché privé du financement de la lutte contre les changements climatiques affiche actuellement la même dynamique de genre que les marchés financiers traditionnels : les femmes sont sous-représentées et un niveau élevé de préjugés sexistes et d'asymétries entre les genres empêchent leur pleine participation. En outre, les acteurs ayant une expertise financière et un attachement historique au domaine environnemental – généralement, les hommes – ont été les premiers participants à la commercialisation de produits financiers novateurs (par exemple, les crédits d'émission de carbone). Leur entrée précoce, l'expérience et l'expertise des marchés donnent généralement à ces acteurs une gamme d'avantages sur les nouveaux venus.

Les femmes sont également confrontées à des défis au niveau de l'accès au crédit. Cela est en outre dû au fait que les prêteurs assignent une probabilité plus élevée de défaillance aux petits producteurs (dont beaucoup sont des femmes), aux coûts administratifs élevés d'extension et de recouvrement de prêts d'une valeur moins importante (plus fréquemment consentis aux femmes en raison de l'échelle type de leurs activités économiques), aux asymétries entre les genres sur le plan du flux d'information sur les marchés du crédit et au manque général d'accès des femmes aux garanties. En outre, de nombreuses institutions financières, même pour la même activité ou fin, offriront généralement aux femmes des prêts moins importants qu'aux hommes (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). Ces facteurs se combinent souvent pour exclure ou évincer les femmes des marchés de crédits existants.

Les femmes font l'objet d'une discrimination car les institutions de crédit supposent qu'elles empruntent uniquement à des fins de consommation et qu'il est donc probable qu'elles aient des problèmes pour rembourser (van Staveren, 2002). Mais ce qui semble apparemment être des biens de consommation pour les femmes servent fréquemment des objectifs doubles et sont souvent transformés en biens d'équipements qui génèrent des revenus dans l'économie informelle et familiale (Baden, 1996). Par exemple, les femmes utilisent souvent des réfrigérateurs familiaux pour des services de rafraîchissement de verres et de jus de fruit, la production et la vente de glace, et les installations de stockage servent en même temps à leurs propres activités et à des systèmes de services de voisinage basé sur des honoraires. De même, les femmes peuvent utiliser



des fourneaux et d'autres équipements à la fois pour faire la cuisine et préparer des aliments qui seront vendus. Ces activités, qui sont basées sur la convertibilité des équipements ménagers en des biens d'équipements à la demande, deviennent encore plus cruciales pendant les périodes de crise.

En raison des coûts de transaction élevés et des fréquentes défaillances du marché, les marchés financiers peuvent de fait augmenter ou aggraver l'écart entre les hommes et les femmes au niveau de l'accès à d'autres ressources tangibles dans l'économie. Par exemple, la Société financière internationale (2006) note que si, au Kenya, 48% des propriétaires d'entreprise sont des femmes, ces dernières ne bénéficient pourtant que de 7% du crédit formel et ne possèdent qu'1% de la terre. De même, les femmes nigériennes possèdent de 25 à 30% des entreprises enregistrées, mais accèdent seulement à 10 à 15% des crédits bancaires. Et en Ouganda, les femmes comptent pour 39% des entreprises ayant des locaux enregistrés, mais ne reçoivent que 9% des crédits bancaires commerciaux (IFC, 2006b). Cette situation a de sérieuses implications sur les capacités des femmes à s'engager dans le domaine du financement de l'action climatique ou pour lancer ou renforcer les initiatives visant à répondre aux changements climatiques.

L'établissement d'objectifs en matière de réduction des émissions et d'échange de droits d'émission par le Protocole de Kyoto a mené à l'émergence du carbone en tant que nouveau bien, faisant l'objet d'un commerce international. Le marché des droits d'émission de carbone consiste en l'achat et la vente de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, de crédits d'émission de carbone et de compensations d'émission en vue de permettre aux pays, aux entreprises et aux individus, de répondre à leurs obligations volontaires ou requises en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A présent, le marché du carbone utilise deux types d'instruments commerciaux : les crédits de compensation d'émission de carbone et les quotas pour émission de carbone. Les crédits de compensation d'émission de carbone proviennent des projets qui réduisent, évitent ou séquestrent les gaz à effet de serre. Les quotas pour émission de carbone sont créés par des cadres de régulation et sont alloués contre le renoncement à l'émission de gaz à effet de serre sous certaines conditions. Sur le marché du carbone, ces instruments sont échangés sous la forme de devises diverses, telles que les Unités de quantité attribuée, les Réductions d'émission certifiées et les Unités de réduction des émissions (Voir Annexe 2 pour une présentation plus large sur la manière dont fonctionne le commerce des droits d'émission de carbone).

Le marché des droits d'émission de carbone

Encadré 8: Principaux termes marché des droits d'émission de carbone

Crédit d'émission de carbone: Un permis qui permet au détenteur d'émettre une unité de dioxyde de carbone.

Marché des droits d'émission de carbone: un système de transactions par lequel les entités achètent ou vendent des unités de crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Compensation des émissions de carbone: permet aux acheteurs de neutraliser le dioxyde de carbone produit par leurs entreprises et leurs activités quotidiennes – leur « empreinte carbone » - en appuyant une variété d'initiatives de réduction des émissions émanant de leurs projets externes.

Taxe carbone: taxe sur l'émission du dioxyde de carbone.

Plafonnement et échange: un système par lequel le gouvernement fixe une limite globale d'émission (plafonnement) et publie des permis échangeables pour les entreprises, qui leur permettent d'émettre un volume spécifié de gaz à effet de serre. Les entreprises ayant des quotas en surplus peuvent vendre (commercialiser) ces permis.

CO₂e: Equivalent en dioxyde de carbone, une unité de mesure pour les gaz à effet de serre.

Commerce des droits d'émission (ou commerce du carbone): Approche basée sur le marché visant à réaliser des objectifs environnementaux qui permettent à ceux réduisant ces émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur à ce qui est requis de vendre ces réductions en trop à une partie qui peut les utiliser pour compenser des émissions qui dépasseraient autrement ses propres niveaux d'émissions permis (les niveaux permis peuvent être des exigences de conformité ou des limites volontairement assumées). En général, la vente peut intervenir aux niveaux de l'entreprise, domestique et international. En vertu du Protocole de Kyoto, les pays qui ont des unités d'émission en trop (émission permises mais non utilisées) peuvent vendre cette capacité en excès aux pays qui ont dépassé leur objectif.



MARCHÉS DES DROITS D'ÉMISSION DE CARBONE ET GENRE

Au niveau des avantages de l'égalité entre hommes et femmes, le financement du carbone axé sur le marché présente à la fois des opportunités et des dangers. Les opportunités existent au niveau de la capacité des participants au marché à fournir avec flexibilité le capital financier et technique nécessaire aux projets de petite envergure qui sont généralement lancés par les femmes. Un grand nombre de ces projets sont actuellement ignorés par les mécanismes de financement, qui se focalisent sur les initiatives à grande échelle.

Les problèmes sont liés aux préjugés et à la discrimination sexiste qui règnent au sein du secteur financier mondial. Tout comme cela se passe dans le marché global du financement de la lutte contre les changements climatiques, les femmes sont sous-représentées au niveau du financement des émissions de carbone en tant que vendeuses, acheteuses et investisseuses. La discrimination systémique qui intervient en outre dans l'accès au crédit et aux autres ressources relègue souvent les femmes à des activités à petite échelle, inhibant leurs capacités à lancer ou à renforcer les activités économiques dominantes. Il existe au moins deux défis spécifiques aux marchés des droits d'émission de carbone.

En premier lieu, le marché est relativement nouveau, volatile, complexe et décousu (PNUE, 2008). En raison du fait que les marchés des droits d'émission de carbone évoluent rapidement, les analyses financières sont souvent en retard sur les nouveaux développements survenant au niveau des mécanismes et des changements de dynamique. Ce manque d'information rend difficile aux acteurs du marché – les gestionnaires de fonds, les partisans des projets, les acheteurs et les vendeurs de crédits d'émission de carbone – de coordonner de manière efficace et efficiente les transactions. La dynamique du marché et ses nouveautés rendent cela difficile même pour les acteurs expérimentés, et de ce fait particulièrement intimidant pour les nouveaux entrants. En raison du fait que les facteurs tels que la capacité à répondre rapidement aux conditions et opportunités du marché, la disparité de l'information, les niveaux de capitalisation et les réseaux élargis des services financiers interconnectés peuvent influencer de manière significative le pouvoir de négociation des acteurs et l'accès aux opportunités, les groupes de femmes seront désavantagés par rapport aux investisseurs institutionnels plus importants et directs.

En second lieu, il existe un haut niveau d'incertitude, de risque politique et de manque de transparence au niveau de l'établissement des prix et de la vérification des compensations d'émissions de carbone. Figurent au nombre des risques politiques majeurs des arrangements institutionnels incomplets, l'incertitude et les impasses potentielles sur les questions clés au niveau des négociations du CCNUCC et au sein des législatures nationales. Il existe des facteurs imbriqués – il y a toujours une controverse sur les questions telles que la mise aux enchères, le plafonnement et l'échange et la réforme des mécanismes existants. Cela s'avère qualitativement différent des marchés de biens conventionnels et établis, et décourage les investisseurs ne pouvant prendre de risques importants.

Si ces problèmes ne sont pas propres au genre, ils comportent des nuances subtiles en fonction des inégalités historiques qui peuvent jouer au désavantage des femmes. Le facteur principal est la non-familiarité relative avec les femmes, et le manque d'expertise au sein du secteur financier – en particulier avec les aspects les plus ésotériques du secteur.

LES FEMMES EN TANT QU'INVESTISSEURS

Au niveau mondial, les femmes propriétaires d'entreprises ont tendance à se concentrer sur le secteur des services (Marcucci, 2001). Toutefois, il existe des points d'entrée pour élargir la participation des femmes entrepreneurs, que ce soit par le biais d'entreprises possédées à 100% ou par le biais d'entreprises communes avec des larges entités, d'entreprises étrangères ou des organisations non gouvernementales. Le fait d'impliquer les femmes dans ces secteurs de manière à générer des changements qualitatifs significatifs au niveau de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes exigera un financement de lancement approprié et une capitalisation continue



en vue de permettre le niveau requis d'autonomisation, d'éducation, de développement, d'établissement de réseau et de partage des connaissances. Les mécanismes financiers publics peuvent s'avérer être un outil efficace pour lever le capital venant des marchés financiers du secteur privé. En outre, les mécanismes publics pourraient agir comme incubateurs pour les fonds pour le carbone centrés sur les bénéficiaires femmes.

En vue de renforcer la probabilité que les femmes bénéficient des marchés des droits d'émission de carbone, il est important d'attirer les femmes investisseuses, celles-ci ayant tendance à appuyer la croissance des entreprises gérées par des femmes. Les études notent que les femmes investisseuses ont une « réceptivité renforcée pour ce qui est d'investir dans les femmes chefs d'entreprises et accordent une attention particulière aux entreprises dirigées par des femmes » (Kauffman Foundation, 2006). De nombreuses femmes investisseuses du type « business angel » (des personnes aisées qui fournissent du capital aux jeunes entreprises, généralement en échange de l'acquisition d'actions) cherchent également des opportunités de financer les entreprises gérées par des femmes.

Tout comme les études qui montrent que les femmes se trouvent sous-représentées au sein des marchés financiers, les recherches en cours indiquent que les femmes sont sous-représentées en tant qu'investisseuses. Les femmes américaines, par exemple, « possèdent environ la moitié de la richesse du pays, mais ne constituent pas plus de 8% des investisseurs de type « business angels » (Kaufman Foundation, 2006). Un chercheur a estimé que « l'augmentation du nombre [de femmes investisseuses de type « business angel »] pourrait être une manière logique d'augmenter l'appui général aux niveaux financier et du mentorat en faveur des nouvelles entreprises » (ibid.).

Cela souligne le besoin d'éduquer et d'informer sur les instruments de financement de la lutte contre les changements climatiques qui ciblent les femmes des pays en développement et industrialisés. Si l'on éduque et informe les femmes investisseuses sur les opportunités et défis de soutenir les produits liés à la lutte contre les changements climatiques et produits connexes, ils seront des sources importantes de capital pour les entreprises de femmes liées à l'adaptation et à l'atténuation, qui favoriseront également l'égalité entre hommes et femmes. Cela serait utile pour renforcer la position des femmes dans le secteur du financement des émissions de carbone.

Le Mécanisme pour un développement propre (voir Encadré 9) et l'Application mixte (un système basé sur les projets qui régule les échanges entre les pays industrialisés et les économies en transition) ont joué un rôle crucial pour catalyser le marché du commerce des droits d'émission de carbone et sont les fondements du marché de l'émission du carbone. Ces mécanismes créent des voies significatives pour promouvoir la participation institutionnelle au financement de la lutte contre les changements climatiques.

Les gouvernements ont principalement un impact sur le marché du carbone en établissant des normes, des contrôles et des règles. Les cadres politiques et les mécanismes financiers publics nationaux peuvent renforcer et canaliser les activités du secteur privé sur la voie souhaitable des activités de lutte contre les changements climatiques. Les gouvernements peuvent utiliser des mesures financières publiques pour améliorer l'efficacité à long terme du financement privé et pour assurer la justesse et l'équité.

Dans le cadre de ces rôles, les gouvernements peuvent promouvoir l'autonomisation économique des femmes grâce à une combinaison de mécanismes de financement public et d'instruments politiques nationaux complémentaires. Les gouvernements peuvent par exemple utiliser les politiques fiscales pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans des domaines ciblés. Ces politiques peuvent être conçues de manière étroite ou large, et peuvent bénéficier aux individus directement (par exemple, par l'exemption des fonds consacrés à l'éducation ou à la formation professionnelle), indirectement (par exemple, crédit pour investir dans les entreprises possédées par les femmes), ou de manière oblique (par exemple, des incitations fiscales appuyant des initiatives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes ou l'autonomisation des femmes au sein du secteur privé).⁴ Les gouvernements peuvent également appuyer des mesures de renforcement des capacités qui renforcent les activités entrepreneuriales des femmes dans les secteurs de l'adaptation et de l'atténuation.

Mécanismes flexibles et rôle du gouvernement

4 Pour de plus amples informations, consulter PNUD, 2010c, « Document d'information : égalité des chances et réduction de la pauvreté : taxation ».



Lancer et développer une entreprise qui réussit, ou entrer effectivement dans les marchés de l'énergie propre exige un capital de lancement approprié. Le capital doit être suffisant pour appuyer les besoins ordinaires d'une entreprise et pour financer les technologies et l'expertise complémentaires nécessaires (par exemple, l'expertise actuelle au niveau du contenu et des processus). Les gouvernements peuvent catalyser la participation des femmes en fournissant une aide technique, en stimulant les partenariats entre les grandes et les petites entreprises, en subventionnant les prêts, et en mettant en place des

Encadré 9 : Mécanisme pour un développement propre

Établi par le Protocole de Kyoto, le Mécanisme pour un développement propre (CDM) a deux objectifs parallèles : réduire les émissions de carbone et promouvoir le développement durable. Mécanisme basé sur le marché, le CDM génère des fonds par le biais d'investissements dans les projets de réduction des émissions des pays en développement. Quand ils sont appliqués avec succès, les projets de CDM se voient accorder des crédits sous forme de réductions d'émissions certifiées (CER), qui peuvent être vendus sur le marché du carbone.

En identifiant et en finançant les opportunités économiques de réduire les émissions, le CDM a contribué à réduire les coûts globaux des réductions des émissions. Les investissements effectués dans les projets de CDM enregistrés se sont élevés à 47 milliards de dollars en 2010 (CCNUCC, 2011). Les transactions de marché CDM primaires et secondaires se sont élevées à près de 33 milliards de dollars (Capoor, 2009) en 2008 et à près de 20 milliards de dollars en 2009 (Kasoy, 2010) et en 2010 (Banque mondiale, 2011). Le Mécanisme a toutefois eu beaucoup moins de succès pour ce qui est de promouvoir les objectifs de développement et a été largement critiqué pour avoir donné la priorité aux réductions des émissions par rapport au développement durable.

A ce jour, les éléments du projet CDM ont eu tendance à se focaliser sur les initiatives à grande échelle, et les femmes et les hommes pauvres ont par voie de conséquence tiré peu de bénéfices directs de la participation au projet CDM. Au 31 mars 2009, Alboher (2009) avait par exemple entrepris un examen systématique de 1.548 documents de projets enregistrés auprès du Conseil d'administration du CDM. L'examen a montré que seule une petite minorité (environ 16%) comportait une référence quelconque au genre ou aux femmes, et qu'un ensemble encore plus réduit (moins de 3%) comportait des indications que le projet bénéficierait aux femmes au-delà de l'utilisation intermittente des mots « genre » ou « femmes » dans le document de conception du projet. De plus, en raison d'un manque de données ventilées par genre et de l'absence de processus de vérification, de contrôle et d'évaluation, il a été difficile de certifier si un quelconque de ces projets avait contribué à l'autonomisation des femmes. En l'absence de contrôle ou d'évaluations sur place, il n'y avait pas de moyen d'estimer dans quelle mesure (et si) les aspects sexospécifiques des projets ont été mis en œuvre.

Pourtant, le CDM a un potentiel considérable pour promouvoir les objectifs de développement durables, y compris l'égalité entre hommes et femmes – en particulier dans le cadre des activités de projets qui offrent une énergie propre, plus efficace et abordable pour la cuisine, l'éclairage et les appareils électriques au sein des foyers ruraux (GreenStream, 2010). Un moyen que les gouvernements ont pour équilibrer le revenu du projet CDM avec les objectifs en matière de développement est d'intégrer les mesures nationales existantes, les indicateurs (à la fois au niveau de la pauvreté et de l'égalité entre hommes et femmes) et des mesures de conformité dans ces processus d'approbation du projet CDM. Ce faisant, les gouvernements doivent intégrer énergiquement les priorités en matière d'égalité entre hommes et femmes et la sensibilisation à celle-ci dans ces processus, en assurant que les bénéfices sont partagés sur un pied d'égalité et que les femmes ne sont pas impactées de manière négative par les conséquences non attendues des projets.

Deux autres approches à base élargie qui peuvent être utiles pour intégrer les objectifs de développement dans le CDM sont la taxation et l'affectation. Certains gouvernements envisagent d'imposer un impôt sur la durabilité aux projets dont les rendements sont élevés mais affichent peu d'avantages au niveau du développement durable. Les revenus de cet impôt sur la durabilité pourraient être utilisés pour investir dans des projets qui promeuvent les objectifs de développement et l'autonomisation des femmes au sein du pays-hôte (Alboher, 2009). A titre d'exemple, la Chine a institué un mécanisme par lequel toutes les recettes des CER sont taxées puis acheminées vers un fonds qui promeut le développement durable, aide à fournir des prêts à des promoteurs de projets et finance les mesures de renforcement des capacités du CDM (Abele, 2008; PNUE et Baker & McKenzie, 2009). Le mécanisme fait la différence entre les projets ayant des niveaux élevés et faibles de bénéfices au niveau du développement durable, les imposant entre 2 et 65%, en fonction de la nature du projet. De même, certains pays s'assurent des bénéfices au niveau du développement durable en affectant les revenus du CER. A titre d'exemple, l'Afrique du Sud demande que les projets CDM qui affichent « des profits disproportionnellement élevés provenant des revenus CER investissent une part des recettes dans des mesures de développement durable additionnelles près du lieu du projet » (Sieghart, 2008). Avec la volonté politique suffisante, ces investissements pourraient fournir une source nouvelle de financement pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.



subventions de développement de projets. Ces mesures peuvent également contribuer à assurer une infusion graduelle et cohérente du capital tout au long des phases de croissance des entreprises.

Les gouvernements peuvent également jouer un rôle efficace en assurant que les marchés du financement de la lutte contre les changements climatiques apportent des bénéfices à l'échelle de la société. S'ils sont conçus et se voient donner les capacités et possibilités suffisantes, les mécanismes financiers publics peuvent renforcer les instruments du marché privé pour les biens sociaux tout en assurant des résultats équitables. Ces résultats pourraient être promus par des règlements qui assurent un partage des fardeaux équitables et qui orientent des portions de revenus vers les interventions au niveau de l'égalité entre hommes et femmes et les programmes et projets sociaux et de réduction de la pauvreté.

Les individus et les entreprises bénéficiant des transactions du marché du carbone, on s'attend à ce que certains de ces bénéficiaires fassent les transformations d'adaptation et d'atténuation nécessaires à leurs résidences privées, entreprises et au niveau de leurs modèles de consommation énergétique. Ces dépenses renforceront la capacité générale du pays à supporter les chocs dus aux changements climatiques et, en raison du fait que le financement circule depuis l'extérieur du pays, les dépenses allègeront une partie du fardeau du gouvernement en apportant ces services lui-même. Toutefois, ces acteurs et leurs actions ne contribueront pas directement aux aspects publics de l'adaptation, telle que la fixation des infrastructures ou des systèmes de santé résistants aux chocs climatiques. Pour aider à financer ces besoins, les gouvernements doivent examiner la faisabilité d'augmenter le revenu au niveau domestique.

Les impôts directs, par exemple, génèrent des flux de revenu prévisibles qui peuvent être dirigés vers des projets qui répondent aux besoins des communautés locales et aux intérêts pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans ces communautés. Il est possible que la taxe carbone ou les revenus des enchères de quotas peuvent appuyer la communauté d'une manière plus efficace que le fait de dépendre du marché des droits d'émission de carbone en vue de générer des fonds d'investissement pour les réponses aux changements climatiques. Si le fait d'assurer que les revenus qui en résultent sont dirigés vers l'adaptation, l'atténuation ou les besoins de développement exigera une volonté et un engagement politiques suffisants, la diminution de la pression financière sur d'autres comptes aiderait à créer un espace dans ces domaines budgétaires. Toutefois, l'imposition de tels impôts devrait faire partie d'un package fiscal global qui assure ou compense tout fardeau de coût additionnel pouvant peser sur les individus, les foyers et les micro-entreprises ou petites entreprises pauvres. De telles compensations pourraient passer par des exemptions d'impôts ou des réformes d'impôts sur la valeur ajoutée qui réduisent le prix des biens et services de base consommés de manière disproportionnée par les communautés et les femmes pauvres (PNUD, 2010).

Les mécanismes financiers publics gouvernementaux ont un rôle large et important à jouer pour stimuler les marchés des droits d'émission du carbone et assurer la



Les gouvernements peuvent également jouer un rôle efficace en assurant que les marchés du financement de la lutte contre les changements climatiques apportent des bénéfices au niveau social. S'ils sont conçus et se voient donner les capacités et possibilités suffisantes, les mécanismes financiers publics peuvent renforcer les instruments du marché privé pour les biens sociaux tout en assurant des résultats équitables.



participation égale des femmes et leur accès à ses bénéfices. Dans les régions et communautés mal desservies, le gouvernement peut aider à monétiser les flux de trésorerie futurs des ventes d'avance des crédits carbone (PNUE, 2008b). Bien que cela ne soit pas entièrement sans risque (les acheteurs peuvent ne pas se matérialiser ; les projets peuvent échouer pour d'autres raisons), cela pourrait générer le capital initial nécessaire pour un projet d'infrastructure. En ajustant le capital fourni par rapport à la valeur future, le gouvernement peut récupérer son investissement intégral ou recevoir un nouveau flux de fonds.

De même, par le biais de ses politiques de taxation (tels que les crédits d'impôts pour la formation à l'éducation, la recherche et le développement), les gouvernements peuvent aider à stipuler les investissements dans les programmes qui promeuvent les droits de propriété intellectuelle des femmes et des groupes autochtones et appuient le perfectionnement, l'extension et la dispersion des innovations technologiques de ces derniers. Les gouvernements peuvent également utiliser leurs politiques fiscales et concernant le travail pour encourager l'emploi dans le secteur de l'énergie propre – notamment pour les femmes.



Résumé et recommandations



Il existe une interaction dynamique importante entre l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes et les changements climatiques. Les initiatives d'adaptation et d'atténuation qui connaissent le succès sont liées de manière cruciale à l'égalité entre hommes et femmes ; l'autonomisation des femmes ne peut être réalisée avec succès ou être durable si l'on ne résout pas les défis posés par les changements climatiques, et les initiatives d'adaptation et d'atténuation ne peuvent pas atteindre leur plein potentiel si les préoccupations et les priorités liées au genre ne sont pas intégrées. Ainsi, dans la mesure où le régime de financement de la lutte contre les changements climatiques cherche à promouvoir des bénéfices globaux, il doit également prendre en compte les implications liées au genre de ses activités et décisions, intégrer les objectifs en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation de la femme, et promouvoir le développement durable et la réalisation des OMD. En outre, le financement de la lutte contre les changements climatiques doit renforcer les tendances positives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, et minimiser les conséquences non désirées qui désavantagent les femmes ou renforcent les inégalités structurelles. Il doit également assurer des bénéfices équitables aux femmes et aux hommes dans les secteurs formel, informel et familial de l'économie.



Il est également important pour le financement de la lutte contre les changements climatiques de se focaliser sur la transformation et l'amélioration des moyens d'existence des femmes et des hommes en vue de promouvoir les changements comportementaux, institutionnels et politiques qui sont essentiels pour réaliser les objectifs au niveau de la lutte contre les changements climatiques.

Il est également important pour le financement de la lutte contre les changements climatiques de se focaliser sur la transformation et l'amélioration des moyens d'existence des femmes et des hommes en vue de promouvoir les changements comportementaux, institutionnels et politiques qui sont essentiels pour réaliser les objectifs au niveau de la lutte contre les changements climatiques. Le financement de l'adaptation et de l'atténuation donne l'occasion de modifier les rôles et divisions sexospécifiques traditionnelles du travail et de faire face aux inégalités entre les genres qui existent de longue date. Les investissements effectués dans le renforcement des capacités d'adaptation des femmes permettra de promouvoir le développement en renforçant et en protégeant les réalisations actuelles et en accroissant le rôle des femmes dans la société. Les investissements dans les capacités d'atténuation peuvent donner aux femmes les moyens d'élargir leur participation

dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes, et d'augmenter la probabilité qu'elles ont de bénéficier des nouvelles opportunités offertes par le nouveau financement des émissions de carbone. Non seulement les bénéfices des investissements dans l'adaptation et l'atténuation chevauchent ces deux domaines, mais ils renforceront également les capacités des femmes et leurs engagements dans tous les segments de la société. Il en résultera un monde économiquement plus fort qui est plus prêt de réaliser les OMD et mieux préparé à lutter contre les impacts des changements climatiques.

Le régime actuel de financement de lutte contre les changements climatiques ne prend toutefois pas systématiquement en compte les questions de genre. Il reflète plutôt les caractéristiques qui ont été identifiées dans le cadre de l'architecture financière mondiale dans son ensemble ; une combinaison de prises de décisions ne tenant pas compte des questions de genre et/ou influencées par des préjugés sexistes qui a mené à des modèles systématiques de segmentation par genre et d'asymétrie entre les genres dans l'allocation des finances, qui désavantagent les femmes – en particulier les femmes pauvres.

Pour faire face à ces déséquilibres, l'architecture du financement de la lutte contre les changements climatiques doit être enracinée dans le même ensemble de principes que l'environnement politique de la lutte contre les changements climatiques. Deux larges regroupements devraient être pris en compte. Le premier comprend des principes tels que l'adéquation, l'additionnalité, le caractère approprié, l'équité et la prévisibilité. Ces principes proviennent des Articles de la Convention et ont été réaffirmé et élargis par les décisions des Conférences des parties. Le second ensemble comprend la justice distributive, correctrice et pour les femmes.⁵ Ces principes sont liés aux dimensions développementales, sociales et de genre des changements climatiques, et appuient les scénarios de discrimination positive pour les groupes qui sont confrontés à des désavantages historiques et persistants pour ce qui est d'accéder aux ressources (par exemple, les programmes de terres mises en réserve pour les femmes).

Ensemble, ces séries de principes généreront l'impératif de créer des mécanismes et processus financiers qui sont sensibles aux besoins, défis et contraintes des femmes comme des hommes. Lorsqu'il est associé aux principes sous-tendant le cadre normatif du CCNUCC (par exemple, des responsabilités communes mais différenciées, le principe de précautions, la priorité donnée aux plus vulnérables), ceux-ci apportent un ensemble global de principes qui sont à la fois nécessaires et suffisants pour générer des résultats au niveau de l'égalité entre hommes et femmes par le biais du financement de l'action climatique. S'il est abordé de manière appropriée, le financement de la lutte contre les changements climatiques créera à terme des opportunités pour s'attaquer aux inégalités passées et pour améliorer la situation économique et sociale des femmes et des autres groupes historiquement privés de leurs droits.

⁵ La justice pour les femmes est « la fin des inégalités entre les femmes et les hommes, et si nécessaire les dispositifs de réparation vis-à-vis de celles-ci » (Goetz, 2003). L'inclusion d'un cadre de justice pour les femmes dans le contexte de la politique sur les changements climatiques exigerait une « réponse et une responsabilité » institutionnelles afin de ne pas nuire aux intérêts des femmes (mention paraphrasée tirée de Goetz, 2003 and Goetz, 2007).



Vers une architecture sensible au genre du financement de la lutte contre les changements climatiques pour l'après 2012

Alors que les gouvernements ajustent leurs cadres politiques afin qu'ils appuient leurs économies ou secteurs en vue de répondre aux coûts explicites des changements climatiques, les variables et les analyses économiques détermineront quels industries ou secteurs seront encouragés à croître et quels secteurs rétréciront (Walz and Shleich, 2009). Il convient donc de focaliser son attention sur les limites de ces variables et analyses au niveau de leurs effets sociaux et différenciés selon le genre. Du point de vue de l'analyse par genre et de la justice pour les femmes,

le contrôle doit se focaliser sur les contraintes qui détermineront les capacités des individus, des foyers et des entreprises à répondre aux changements climatiques. Les demandes d'ajustement et les réponses apportées à celles-ci seront encouragées par les mécanismes et les instruments économiques dans le contexte de la politique sur l'action climatique.

L'intégration des questions de genre dans le cadre politique de lutte contre les changements climatiques exigera d'intégrer les perspectives de genre dans les discussions, les négociations et les documents politiques au niveau institutionnel. Si les initiatives dans ce domaine ont déjà commencé, en vue de progresser au niveau mondial, les politiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et l'intégration des questions de genre doivent également être diffusées au sein des institutions liées au changement climatique aux niveaux national et local. Ces efforts doivent également inclure une coordination accrue avec les bureaux de femmes, les ministères des Affaires féminines, les experts locaux sur les questions de genre et les groupes de femmes.

Le fait d'élargir l'utilisation des outils d'analyse par genre permettra aussi de faire valoir – puis de présenter aux décideurs politiques – la pleine valeur d'un projet qui serait autrement mis de côté au profit d'un autre projet paraissant avoir des avantages financiers directs plus importants. Le rendement marginal d'un projet qui réduit les émissions de carbone en augmentant l'efficacité des fourneaux peut apparaître inférieur à celui d'un projet qui réduit les émissions de carbone en améliorant les installations d'une usine. Toutefois, une comparaison utilisant les outils analytiques fondés sur le genre peut démontrer qu'une diminution du nombre d'heures nécessaires pour recueillir le combustible pour la cuisson – et l'augmentation de productivité qui en résulte en raison du fait qu'une partie de ces heures est transférée sur le marché du travail – a un effet positif global plus important sur l'économie que les économies réalisées par l'usine et la baisse du prix des produits qui en résulte.

Dans de tels cas, il est financièrement rationnel pour un gouvernement ou un programme d'aide de subventionner ou d'accroître les fonds disponibles pour appuyer l'application de projets de plus petite taille. En déterminant et en fournissant les montants de subventions économiquement efficaces, les deux projets apparaîtront aux investisseurs comme fiscalement neutres – leur rendement véritable sera identique. En facilitant l'impact fiscal, les gouvernements peuvent en fin de compte récupérer leurs investissements grâce à l'augmentation des revenus fiscaux due à une productivité économique plus élevée. Même lorsqu'ils ne sont pas neutres au niveau du revenu, l'augmentation des avantages sociaux peut compenser la différence directe dans le retour sur investissement – et les investisseurs peuvent vouloir payer une prime pour de tels bénéfices au niveau du développement.

PROCEDURES ET MECANISMES SENSIBLES AU GENRE

Les initiatives d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques créent une large gamme de programmes, d'initiatives et d'organes, depuis les mécanismes de financement jusqu'aux programmes de renforcement des capacités, les organisations d'application des projets et les agences de contrôle. Assurer que le financement de la lutte contre les changements climatiques impacte de manière plus équitable les femmes et les hommes implique de chercher des opportunités au sein de chaque. Figurent parmi les actions suggérées :

Intégrer des outils analytiques par genre à toutes les phases de la conception, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation des programmes : L'utilisation des outils analytiques par genre aidera à assurer que les besoins, préoccupations et points de vue des femmes comme des hommes seront intégrés dans les cadres programmatiques permettra de faciliter l'égalité dans la fourniture des bénéfices des programmes, et aidera à éviter des conséquences négatives non désirées. L'intégration de l'analyse par genre (y compris la collecte de données pertinentes) dans les processus de contrôle et d'évaluation permettra d'assurer que les programmes continuent de se focaliser sur les cibles et objectifs en matière de genre tout au long de leurs cycles, et aidera à réévaluer ou à affiner leurs objectifs. Voir l'Annexe 3 pour un projet



de présentation générale sur l'analyse des risques sur les changements climatiques sensible au genre.

Compiler des données ventilées par genre sur la manière dont la politique au niveau du climat et les mécanismes économiques offrent des incitations aux individus, aux foyers et aux entreprises : Les évaluations de la place réservée aux femmes, comprenant la collecte de données ventilées par genre, doivent donner aux décisionnaires des informations sur lesquelles ils peuvent se baser en vue de maximiser l'impact de leurs décisions et éviter des résultats sous-optimaux perpétuant les inégalités existantes. Intégrer les indicateurs sensibles au genre et des procurations dans les analyses des risques et vulnérabilités climatiques permettra également de définir les investissements qui auront l'impact le plus important sur l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

Etablir des critères fondés sur le genre dans l'allocation et la sélection de fonds, et les autres aspects de la prise de décisions: L'intégration de considérations de genre dans les critères d'allocation et de sélection à toutes les étapes des activités de financement – depuis la préparation du projet initial jusqu'à son application – et le lancement de programmes destinés à aider à assurer le financement ou l'approbation aideront à assurer que les partisans et défenseurs du projet prennent en compte les impacts liés au genre dès les étapes les plus précoces de la conception des politiques, projets et programme.

Défendre des droits de propriété solides: Il est nécessaire de protéger l'accès à la terre et aux ressources en vue de contrebalancer les disparités existant de longue date au niveau des droits de propriété entre les femmes et les hommes et entre les intérêts des pauvres et des financiers. Les biens précédemment sous-évalués (par exemple, les forêts) gagnant de la valeur suite aux initiatives d'adaptation et d'atténuation, et les biens informels se transformant en droits de propriété formels, il sera nécessaire d'appuyer l'accès continu des femmes et des groupes d'autochtones à ces actifs ainsi qu'à l'utilisation de ceux-ci (en particulier dans les mécanismes de REDD/REDD+ et connexes). Cela exigera des activités telles que l'analyse systématique – et une information crédible – de l'historique de la propriété et des droits d'utilisation aux terres auxquelles elles ont eu un accès de longue date ; un plaidoyer fort de la part des décisionnaires politiques ; et l'intégration de critères d'utilisation des terres tenant compte des questions de genre au cours des processus de développement des projets. La réponse aux revendications d'utilisation des terres étant assujettie à des contraintes de temps, les communautés proactives devront mener à bien des activités de communication et de sensibilisation en vue de limiter les pertes évitables. Cela s'avère particulièrement impératif dans les cas où les femmes et les hommes pauvres revendiquent de ne pas perdre l'accès traditionnel aux ressources et de ne pas manquer les bénéfices des gains nouvellement créés par ces actifs.

Utiliser les politiques réglementaires, budgétaires et fiscales pour fournir des ressources : Le fait de subventionner les initiatives d'adaptation et d'atténuation qui ont peu de probabilités d'être financées par le biais de sources appuyées par des investisseurs – et apportent pourtant des bénéfices importants au niveau du développement et de l'égalité entre hommes et femmes – permettra de promouvoir le bien-être général des communautés et des nations, et renforcera la résistance globale aux chocs climatiques. Les cadres politiques et les mécanismes financiers publics qui mettent en exergue les bénéfices des projets par le biais de résultats sociaux traditionnellement non financiers ou auxiliaires peuvent permettre de renforcer et d'orienter les activités vers celles qui luttent contre les changements climatiques, ce qui est souhaitable. Les gouvernements peuvent réduire ou éliminer davantage les entraves au marché par une combinaison de mécanismes de financement public (par exemple, lignes de crédits, garanties, subventions et assistance technique) et d'instruments politiques nationaux complémentaires (par exemple, réglementation, impôts et mécanismes du marché).

Les gouvernements peuvent également inclure des critères fondés sur le genre et autres critères de développement en tant qu'éléments nécessaires des processus d'approbation des projets. En outre, à mesure qu'ils tirent de nouvelles sources de revenus des activités financières relatives à la lutte contre les changements climatiques basées sur le marché, les gouvernements peuvent consacrer une partie de ces fonds additionnels aux activités de développement.

Assurer une participation efficace et équilibrée des femmes à la prise de décision : Veiller à ce que la participation des femmes et des spécialistes du genre à la prise de décisions aide à mettre l'accent sur les besoins et les préoccupations basées sur le genre, et aboutisse à une meilleure mise en œuvre des politiques et pratiques équilibrées sur le plan du genre. Non seulement cela servira à renforcer la prise de conscience des organes individuels et les résultats connexes, mais cela permettra également d'augmenter le nombre de femmes détenant des postes d'autorité, créant un ensemble d'expériences et de connaissances sur lequel les autres domaines de la communauté peuvent s'appuyer.

Renforcer les capacités des femmes à participer de manière effective : Bien que de nombreuses femmes détiennent des postes de direction dans divers domaines, la discrimination historique au niveau de l'éducation et de l'emploi et autres normes culturelles ont pendant longtemps réduit les opportunités qui leurs sont offertes. En vue de rendre leur



représentation au sein des organes de prise de décision plus fréquente et effective, les femmes doivent se voir donner les capacités et la liberté d'y contribuer. Cela peut exiger l'organisation de programmes de renforcement des capacités focalisés non seulement sur les compétences techniques spécifiques aux changements climatiques, mais aussi sur des techniques analytiques et économétriques centrales. Il est également important de renforcer les capacités de tous les décideurs pour ce qui est d'intégrer l'analyse fondée sur le genre dans les processus de délibération.

Outre des formations aux techniques fondamentales, il est nécessaire d'organiser les programmes de renforcement des capacités qui sont focalisés sur les compétences des femmes au niveau du leadership, des affaires et de la gestion. Cela peut être encore renforcé par l'entretien de plateformes ou le développement de réseaux en vue de faciliter le partage de connaissances et de tirer bénéfice des enseignements tirés. Le fait de renforcer la qualité du leadership permettra non seulement d'améliorer le fonctionnement général des organes de prise de décisions – améliorant par là-même la résistance d'un pays aux changements climatiques – mais servira également à contribuer à enraciner de telles compétences et qualifications au sein des communautés.

INTEGRATION DU GENRE

L'amélioration des infrastructures, de la santé publique et de la préparation aux catastrophes est extrêmement importante pour promouvoir les rôles de reproduction sociale et les activités de soins des femmes – ainsi que les réponses aux changements climatiques. En raison du fait que les tâches de soins des personnes âgées et des enfants sont généralement effectuées par les femmes, il est crucial pour les communautés dans leur ensemble d'assurer que celles-ci ont la capacité de mener à bien ces tâches. Un financement est également nécessaire pour assurer les interventions au niveau de l'égalité entre hommes et femmes et pour promouvoir l'autonomisation des femmes ; les gains réalisés dans ces domaines permettront d'améliorer les capacités d'adaptation et d'atténuation individuelles, locales et nationales. Figurent au nombre des actions recommandées :

Veiller à ce que les implications sociales globales des projets et programmes sont prises en compte dans les processus de prise de décisions : En vue de favoriser un impact plus important, le financement des changements climatiques doit contribuer à des projets et programmes qui se focalisent sur l'amélioration du développement social ou ont des effets secondaires sur les interventions non ciblées au niveau de l'égalité entre hommes et femmes. Le régime actuel du financement de la lutte contre les changements climatiques a toutefois tendance à financer des projets de haute technologie, à forte intensité de capitaux et à grande échelle. Ce paradigme a tendance à exclure les projets et services qui appuient les activités de subsistance et assurant la nourriture, qui génèrent également des résultats au niveau de l'adaptation et de l'atténuation (par exemple, agriculture mixte et alimentée par les eaux pluviales, agroforesterie, captage des eaux de pluie et recharge appropriée de l'eau).

Maximiser les synergies entre l'atténuation, l'adaptation, l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes : Cela nécessiterait de prendre en compte des éléments tels que les effets de l'emploi ainsi que le contrôle et l'évaluation à des fins de répartition et d'équité. On peut citer parmi les autres moyens de sensibiliser le financement : la promotion de l'équité entre les genres au sein des chaînes d'approvisionnement ; le renforcement des services énergétiques familiaux (par exemple, éclairage et cuisine) ; la promotion de la prolifération et de la diffusion de la technique et des petits appareils ; la promotion de sources d'énergie alternatives, développées par la communauté ; la promotion de la transition depuis les carburants à base de biomasse traditionnels vers les biocarburants ; et assurer que les projets et programmes protègent la terre, l'eau, les droits de l'homme et du travail des peuples autochtones et des femmes. Ces processus d'approbation doivent également fournir des opportunités de soutenir ou de renforcer les activités des femmes qui appuient les réponses aux changements climatiques.

Rationaliser les processus de candidature et appuyer la participation des femmes et des initiatives de petite envergure aux activités d'adaptation et d'atténuation. Le financement des coûts



significatifs devant être avancés des projets et processus d'application de haute technologie ont tendance à empêcher les femmes et les groupes communautaires d'accéder aux fonds d'adaptation et d'atténuation. La plus grande partie des fonds et instruments de lutte contre les changements climatiques sont destinés à satisfaire des projets à grande échelle et disposant de suffisamment de capitaux, qui ont tendance à concerner des professionnels versés dans les demandes de subventions, les méthodes de conception des projets, l'administration des entreprises et la science climatique, facilitant leurs progrès par le biais des processus de financement. Il est difficile pour les organisations locales, qui se focalisent généralement sur les activités à plus petite échelle et ont des effectifs plus réduits, de suivre ces processus d'application prenant beaucoup de temps et de mettre en œuvre les exigences associées.

En vue de régler ces problèmes, il est important de réduire le temps et le coût d'accès aux ressources. Cela implique de rationaliser les processus tels que la candidature, l'inscription, l'approbation, la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle des fonds. En outre, des programmes globaux d'aide et de renforcement des capacités – subventions de développement des projets, formation, aide technique et services de vulgarisation spécialement destinés aux organisations à petite échelle – doivent être créés pour assurer à ces petits projets, notamment ceux opérés par les femmes ou les groupes communautaires, de meilleures opportunités d'accéder aux fonds.

Enracinées dans les bénéfices nets sociaux globaux, les interventions ciblées doivent s'attaquer aux coûts de transaction élevés auxquels sont confrontés les femmes et les groupes communautaires dans le cadre des mécanismes de financement existants, et éliminer les préjugés sexistes et la segmentation inhérentes à ces mécanismes. Figurent parmi les actions proactives qui peuvent être prises la création de fenêtre d'application spéciales pour les projets d'adaptation et d'atténuation sensibles au genre, le fait de subventionner les coûts administratifs de l'enregistrement des projets développés par les femmes et les groupes communautaires, ou la promotion de l'utilisation des contributions retenues ou affectées par les donateurs dans le cadre de banques et de fonds de développement nationaux.

AUTONOMISER LES FEMMES

Nombre d'initiatives d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques auront un impact sur divers rôles joués par les femmes, tels que ceux de bénéficiaires directes ou indirectes, de participantes ou de membres de la communauté. Il est impératif que les mécanismes et programmes de financement de la lutte contre les changements climatiques reflètent les intérêts des femmes et maximisent leurs opportunités à participer, à bénéficier et à influencer tous les aspects des initiatives d'adaptation et d'atténuation. Les initiatives d'adaptation doivent en outre s'attacher à réduire les écarts de vulnérabilité accrus entre les femmes et les hommes au niveau de l'impact des changements climatiques. Figurent parmi les actions suggérées :

Améliorer les infrastructures, la santé publique et la préparation aux catastrophes : L'organisation et le financement d'ateliers et de séminaires sur les mesures que les femmes, les hommes et les enfants peuvent prendre pour prémunir leurs foyers contre les chocs climatiques et concevoir des plans intercommunautaires de coordination des catastrophes sont des investissements importants dans une communauté et pour la capacité de celle-ci à faire face aux impacts des changements climatiques. Il est important, pour promouvoir le rôle social des femmes et leurs activités de soins, d'augmenter les capacités des individus et des communautés à répondre aux phénomènes liés aux changements climatiques. Bien que les projets à petite échelle qui augmentent la résistance des foyers et des communautés face aux chocs climatiques ne puissent être que marginalement viables au niveau financier, ils auraient pour effet global de réduire drastiquement les pertes dues aux phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques.

Alléger le fardeau des soins des femmes et des filles : La réduction du fardeau des soins assumé par les femmes et les filles ne permettra pas seulement de réduire la charge de travail et de temps exigée pour fournir les services de base à leurs familles, mais peut aussi renforcer les communautés en permettant à davantage de filles d'aller à l'école et de femmes de mettre leurs talents et leur travail au service d'initiatives d'adaptation et d'atténuation et d'activités économiques au sens large. Il est donc important d'examiner les résultats non-pécuniaires des projets en plus de leur valeur financière. De tels projets peuvent en outre être économiquement compétitifs par rapport à d'autres lorsqu'on élargit l'analyse financière pour prendre en compte ses effets et bénéfices globaux.

Promouvoir l'autonomisation économique des femmes : L'élimination ou la réduction des entraves au marché auxquelles se heurtent les femmes entrepreneurs ainsi que le financement des écarts entre les femmes et les hommes faciliteront l'entrée des femmes dans les domaines d'affaires non traditionnels (par exemple, la construction, l'entretien et la réparation d'infrastructures). A mesure que les initiatives d'adaptation et d'atténuation croissent – et avec elles, les preuves de la réalité des changements climatiques et de leurs impacts de plus en plus graves – les opportunités de



capitaliser sur la fourniture des biens et services connexes ne doivent pas suivre les lignes de genre classiques. L'autonomisation des femmes en vue de tirer avantage de leurs opportunités financières exigera plutôt une capitalisation du marché et un renforcement des capacités. La capitalisation peut être assurée par des mécanismes tels que les prêts bonifiés ou normaux, ou des subventions de développement ciblées.

Le renforcement des capacités exigera une approche large et propre au contexte. En fonction des capacités et programmes actuels tels que ceux qui enseignent les pratiques de comptabilité fondamentales, la formation technique ou d'autres qualifications essentielles liées aux affaires faciliteront la transition vers l'entrepreneuriat. Dans le cadre des programmes de renforcement des capacités, il est essentiel de s'adapter aux besoins actuels d'appui aux entreprises et de promouvoir une formation mise à

jour, en vue d'entretenir les capacités des femmes entrepreneurs à entrer dans la compétition. Cet appui est essentiel pour rectifier les discriminations et les désavantages passés qui ont empêché l'établissement de réseaux d'appui généralisés et la fourniture de ressources en faveur des femmes.

L'autonomisation économique des femmes peut également être élargie au-delà de l'intervention directe sur les projets. Les critères de sélection peuvent par exemple assurer que l'égalité entre hommes et femmes est promue tout au long des chaînes de valorisation.

Inscrire les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans les projets en matière d'égalité entre hommes et femmes : Nouer des partenariats avec des projets nouveaux ou existants au niveau de l'égalité entre hommes et femmes peut être une méthode économique d'augmenter la résistance d'une communauté aux chocs climatiques. Les programmes et projets visant à améliorer la santé maternelle ou la sécurité des femmes peuvent également intégrer des éléments concernant la préparation aux catastrophes ou fournir des ensembles et kits d'alerte précoce.

MECANISMES DE MARCHE ET HORS-MARCHE

En fin de compte, la nature et la portée des processus d'autonomisation économique et sociale doivent être approfondis en vue de mieux répondre aux risques climatiques. En vue de développer un ordre du jour proactif visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation économique et sociale des femmes, un travail additionnel est nécessaire pour comprendre – puis cartographier – les relations en évolution entre les réseaux de plus en plus nombreux d'instruments, de mécanismes, de fonds, d'installations, de programmes et de financement de la lutte contre les changements climatiques du secteur public. Figurent parmi les actions suggérées :

Utiliser un système mixte de mécanismes de marché et hors-marché: Des mesures d'adaptation et d'atténuation qui tirent avantage des mécanismes de marché et hors-marché apporteront une gamme de bénéfices à fort impact au niveau de l'égalité entre hommes et femmes. Pour réaliser ces bénéfices, il est essentiel que l'appui sur le plan des investissements et financier renforce l'accès des femmes aux ressources et permette aux femmes comme aux hommes de renforcer leurs activités entrepreneuriales. Cela inclut également l'appui aux infrastructures locales et familiales, telles que les fourneaux à énergie propre, les pompes à eau et les générateurs alimentés par des sources d'énergie à faible émission de carbone, et nécessite de mettre l'accent sur des domaines tels les technologies de l'information et des communications. Les subventions gouvernementales et autres mesures fiscales doivent continuer à être des sources utiles de fonds pour les projets à petite échelle et les projets gérés par les femmes, qui, autrement, peuvent ne pas être en mesure d'avoir accès au financement.

Accent sur les incitations positives en matière d'élaboration de politiques: En vue de renforcer l'appui aux gouvernements nationaux, les mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques doivent également s'engager à utiliser des incitations positives, plutôt que ce qui, dans certains contextes, peut être considéré comme des



formes économiques pesantes ou autres formes d'assujettissement à des conditions politiques.

Intégrer les priorités en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les réglementations du secteur privé et les cadres politiques : Le secteur privé finance de nombreux investissements au niveau des initiatives d'adaptation et d'atténuation, aidant à promouvoir les innovations dans l'énergie propre et dans d'autres technologies liées au climat. Des mécanismes et processus doivent être élaborés pour assurer que les priorités et préoccupations propres au genre sont intégrées dans les politiques et programmes qui influencent ce domaine. Les gouvernements peuvent promouvoir cette initiative en intégrant les évaluations de l'impact du genre dans les subventions, les politiques fiscales, le financement public et les programmes d'aide technique. Le fait que le gouvernement fasse appliquer les exigences en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les appels d'offres, les soumissions d'offre et les processus et mécanismes d'achats, permettra également d'appuyer ces efforts. Dans de nombreux pays, les réglementations sur l'emploi, la santé et la sécurité sensibles au genre fournissent des plans appropriés pour les types de processus sensibles au genre qui devraient sous-tendre la réglementation du secteur financier.

Assurer que les informations et les analyses destinées aux décisionnaires prennent en compte les différences liées au genre: Le financement doit être basé sur les estimations différenciées, afin que les coûts de subsistance et les conséquences soient compris du point de vue du genre, de l'âge et de l'ethnie. Ces estimations doivent intégrer les valeurs, les contributions et le temps passé par les femmes et les groupes dont les activités productives et reproductives ne sont pas reflétées dans les indicateurs de marché traditionnels (Castañeda et Gammage, 2010).

Élargir les initiatives de sensibilisation au genre aux communautés des affaires et philanthropiques : Le développement de liens avec les communautés qui travaillent traditionnellement dans des domaines autres que le genre et les changements climatiques permettra de révéler de nouveaux liens et d'élargir les opportunités d'appuyer les initiatives au niveau de l'égalité entre hommes et femmes, de l'autonomisation des femmes et des changements climatiques. Cela devrait se faire en synergie avec les travaux entrepris en vue d'intégrer les préoccupations en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les opérations et le champ des instruments et des mécanismes de financement.





Abele, C., 2008, 'CDM Market Brief: PR China', Bureau allemand du commerce extérieur, décembre, Cologne, Allemagne. Extrait le 25 mars 2009 de <http://www.gtai.de/DE/Content/___SharedDocs/Anlagen/PDF/CDM/cdm-markt-china-endfassung-english,property=publicationFile.pdf?show=true>.

Agarwal, B., 1997, « Gender, Environment and Poverty Interlinks in Rural India: Regional Variations and Temporal Shifts, 1971-1991 », *World Development*, Vol. 25, No. 1, pp. 23-52, Royaume-Uni: Elsevier Science Ltd.

Alboher, S., 2009, « The Clean Development Mechanism: Ensuring Equitable Access for Women », thèse (MA), Brandeis University, Heller School for Social Policy and Management.

Annexe 1: Bibliographie



Ameen, F., 2004, « Loan Repayment in the Grameen Bank: The importance of borrower opportunity cost and gender », in Hasan, I. et W.C Hunter, *Bank and Financial Market Efficiency: Global Perspectives*, Volume 5 (Recherche dans la banque et la finance), 16 avril, pp. 109–136, Bingley, Royaume-Uni: Emerald Group Publishing Limited.

Antonopoulos, R. et M.S. Floro, 2005, « Asset Ownership along Gender Lines: Evidence from Thailand », *Journal of Income Distribution*, Volume 13, No. 3–4, Toronto, Canada: Ad Libros Publishing Inc.

Aterido, R., T. Beck et L. Iacovone, 2011, « Gender and Finance in Sub-Saharan Africa: Are Women Disadvantaged? », document de travail de recherche politique, Banque mondiale, Région Afrique, Développement du secteur privé et financier, février. Extrait le 19 novembre 2011 from <http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2011/02/23/000158349_20110223113408/Rendered/PDF/WPS5571.pdf>.

Atteridge, A., C.K. Siebert, R.J.T. Klein, C. Butler et P. Tella, 2009, « Bilateral Finance Institutions and Climate Change: A Mapping of Climate Portfolios », document de travail, Groupe de travail sur les changements climatiques pour les institutions financières bilatérales, novembre, Stockholm, Suède: Institut de Stockholm pour l'environnement.

Baden, S., 1996, « Gender Issues in Financial Liberalisation and Financial Sector Reform, » BRIDGE Rapport No. 39, Juin–août, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, Royaume-Uni.

Banque asiatique de développement, 2005. « Climate Proofing: A Risk-based Approach to Adaptation », Pacific Studies Series. Philippines.

Banque mondiale, 2011, « State and Trends of the Carbon Market 2011 ». Extrait le 19 novembre 2011 de <http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/StateAndTrend_LowRes.pdf>.

Banque mondiale, 2011a, « Update on Status of Resources and the CER Monetization Program » élaboré par la Banque mondiale en tant qu'administrateur intérimaire du Fonds d'adaptation, septembre. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/Adaptation%20Fund%20September%202011%20Trustee%20Presentation-r.1%20.pdf>>.

Banque mondiale, 2011b, « Women, Business and the Law 2012: Removing Barriers to Economic Inclusion – Measuring gender parity in 141 economies ». Extrait le 26 novembre 2011 de <<http://wbl.worldbank.org/reports>>.

Banque mondiale, 2010, « The Cost to Developing Countries of Adapting to Climate Change: new methods and estimates », juin. Extrait le 26 mai 2011 de <<http://siteresources.worldbank.org/EXTCC/Resources/EACC-june2010.pdf>>.

Banque mondiale, 2007, « Finance for All? Policies and Pitfalls in Expanding Access », Rapport de recherches politiques de la Banque mondiale, Washington, DC.

Banque mondiale, 1995, « Development in Practice: Toward Gender Equality », juillet, Washington, DC.

Banque mondiale, 1995b, « Rapport sur le développement dans le monde : le monde du travail dans une économie sans frontière », Washington, DC.

Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, 2009, « Gender in Agriculture Sourcebook », Washington, DC. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://siteresources.worldbank.org/INTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/CompleteBook.pdf>.

Boyd, E., 2002, « The Noel Kempff Project in Bolivia: Gender, power and decision making in climate mitigation », in Masika, R. (ed.), *Gender, Development and Climate Change*, Oxfam Publishing.

Capoor, K. et P. Amrbsi, 2009, « State and Trends of the Carbon Market 2009 », Washington, DC: Banque mondiale.

Castañeda, I. et S. Gammage, 2010, « Gender Dimensions and the Global Crises in the Context of Climate Change ».



CCNUCC, 2011, « Rapport de la Conférence des parties sur sa 16^{ème} session, organisée à Cancun du 29 novembre au 10 décembre 2010 ».

CCNUCC, 2008, « Investment and financial flows to address climate change: an update », FCCC/TP/2008/7, 26 novembre.

CCNUCC, 2007, « An Assessment of the Funding Necessary to Assist Developing Countries in Meeting Their Commitments Relating to the Global Environment Facility Replenishment Cycle », Note du secrétariat, FCCC/SBI/2007/21, 14 novembre, Genève, Suisse: Bureau des Nations Unies de Genève.

CCNUCC, 2007, « Investment and financial flows to address climate change », octobre. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://unfccc.int/resource/docs/publications/financial_flows.pdf>.

CCNUCC, 2002, « Annotated Guidelines for the Preparation of National Adaptation Programmes of Action », Groupe d'experts des pays les moins avancés, juillet, page 3. Disponible sur <http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf>.

Climate Policy Initiative, 2011, « The Landscape of Climate Finance: A CPI Report », octobre. Extrait le 26 novembre 2011 de <http://climatepolicyinitiative.org/generic_datas/view/publication/117>.

Conseil du Fonds d'adaptation, « Decision B.14-15/1. Approval of Templates of the Operational Policies and Guidelines », 14 juillet. Disponible sur <http://adaptation-fund.org/sites/default/files/Decision%20B.14_15.1%20final.pdf>.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2011, « Benefits of the Clean Development Mechanism ».

d'Espallier, B., I. Guérin et R. Mersland, 2009, « Women and Repayment in Microfinance », document de travail, Université d'Agder, Norvège.

Dankelman, I., 2002, « Climate Change: Learning from Gender Analysis and Women's Experience of Organizing for Sustainable Development », in Masika, R. (ed.), *Gender, Development and Climate Change*, Oxfam Publishing.

« Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide », 2005. Disponible sur <<http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf>>.

Ewing Marion Kauffman Foundation, 2006, « Women and Angel Investing: An Untapped Pool of Equity for Entrepreneurs », avril.

FAO, 1998, « Rural Women and Food Security: current situation and perspectives », Rome.

FAO, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2008, « UN Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD) Framework Document », 20 juin. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://un-redd.org/LinkClick.aspx?fileticket=gDmNyDdmEI0%3d&tabid=587&language=en-US>>.

FEM, 2010a, « Report on Actions Undertaken in Response and Follow up to Joint External Evaluation: Operation of the Least Developed Countries Fund (LDCF) for Adaptation to Climate Change » 18 novembre, p. 3. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/LDCF_SCCF%20-%20Report%20on%20Actions%20Taken%20and%20Progress%20Made%20to%20DANIDA%27s%20LDCF%20Evaluation%20.pdf>.

FEM, 2010b, « Revised Programming Strategy on Adaptation to Climate Change for the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund », GEF/LDCF.SCCF.9/4/Rev. 1, Secrétariat du FEM, 18 novembre. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Program%20strategy%20V.2.pdf>>.

FEM, 2010c, « Updated Results-Based Management Framework for the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund and Adaptation Monitoring and Assessment Tool », GEF/LDCF.SCCF.9/Inf.4, 18 novembre.



Fernando, J. (ed.), 2005, « Microfinance: Perils and Prospects », Routledge Studies in Development Economics, 23 novembre, Routledge.

Fletschner, D. et L. Kenney, 2011, « Rural women's access to financial services: credit, savings and insurance », Document de travail de l'ESA No.11-07, mars, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de l'économie du développement agricole. Extrait le 26 novembre 2011 de <<http://www.fao.org/docrep/013/am312e/am312e00.pdf>>.

Fonds d'investissement pour le climat, 2010, « SREP Programming Modalities and Operational Guidelines of the Scaling up Renewable Energy Programme in Low Income Countries », 8 novembre. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/SREP%20Programming_modalities_final_110910_key_document.pdf>.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la santé, 2010, « Progress on Sanitation and Drinking Water: 2010 Update ». Consulté le 26 novembre 2011 sur <http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241563956_eng_full_text.pdf>.

Fonds international de développement agricole, 2009, « Gender and Rural Microfinance: Reaching and empowering women – Guide for practitioners ». Extrait de <http://www.ifad.org/gender/pub/gender_finance.pdf>.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 2011, « Politique de sauvegarde environnementale et sociale et politique d'égalité des sexes du FEM », GEF/C.40/10, 26 avril 26, p.iii. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://www.thegef.org/gef/node/4372>>.

GIEC, 2007b, « Climate Change 2007: Synthesis Report », Contribution des Groupes de travail I, II et III sur le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Genève, Suisse.

Goetz, A. M., 2007, « Gender Justice, Citizenship and Entitlements: Core Concepts, Central Debates and New Directions for Research », Centre de recherches pour le développement international.

Goetz, A.M., 2003, « Women's Political Effectiveness: a conceptual framework », in Goetz, A.M. and S. Hassim (eds.), *No Shortcuts to Power: African women in politics and policy making*, Cape Town, Afrique du Sud: Zed Books.

GreenStream Network, 2010, « Gender and the Clean Development Mechanism (CDM): Opportunities for CDM to Promote Local Positive Gender Impacts », étude réalisée pour le ministère des Affaires étrangères de la Finlande. Extrait le 26 novembre 2011 de <<http://formin.finland.fi/public/download.aspx?ID=76303&GUID=%7B042E0394-E6BF-4DDA-9139-50BE31E8B857%7D>>.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2007a, « Summary for Policymakers » in Solomon, S. et al., *Climate Change 2007: The Physical Science Basis*, Contribution du Groupe de travail I sur le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, Etats-Unis. Disponible sur <http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_ipcc_fourth_assessment_report_wg1_report_the_physical_science_basis.htm>.

Hart, C., 2007, « The Private Sector's Capacity to Manage Climate Risks and Finance Carbon Neutral Energy Infrastructure », Ph.D. thesis, février, Massachusetts Institute of Technology, Dept. of Political Science. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://dspace.mit.edu/bitstream/handle/1721.1/38599/156915314.pdf?sequence=1>>.

Harvard Project on International Climate Agreements, 2009, « Options for Reforming the Clean Development Mechanism », document d'informations 2009-1, Cambridge, MA.

Hellmuth M.E., D.E. Osgood, U. Hess, A. Moorhead et H. Bhojwani (eds.), 2009, « Index Insurance and Climate Risk: prospects for development and disaster management », *Climate and Society* No. 2, International Research Institute for Climate and Society, New York, NY: Columbia University.



Holt, S.L. et H. Ribe, 1991, « Developing Financial Institutions for the Poor and Reducing Barriers to Access for Women », documents d'analyse de la Banque mondiale, Washington, DC: Banque mondiale.

Institut africain de développement économique et de planification et Programme des Nations Unies pour le développement, 2010, « [Court bref sur] la gestion politique économique tenant compte des questions de genre, Module 12, Finances publiques et budgétisation tenant compte des questions de genre ».

International Alliance of Women et Global Gender and Climate Alliance, 2011, « CEDAW, Rural Women and Climate Change ».

Marcucci, P.N., 2001, « Jobs, Gender and Small Enterprises in Africa and Asia: Lessons Drawn from Bangladesh, the Philippines, Tunisia and Zimbabwe », document de travail du SEED 2001/18, série WEDGE. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_113775.pdf>.

ONU, 2009, « Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : le contrôle des femmes sur les ressources économiques et leur accès aux ressources financières dont le microfinancement », Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme, ST/ESA/326. Extrait le 26 novembre 2011 de <<http://www.un.org/womenwatch/daw/public/WorldSurvey2009.pdf>>.

ONU, 1998, « Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ». Consultable sur <<http://unfccc.int/resouce/docs/convkp/kpeng.pdf>>.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011, « The State of Food and Agriculture, 2010-11: Women in Agriculture – Closing the gender gap for development ». Consultable sur <<http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e00.htm>>.

PNUD, 2010a, « Briefs on Gender and Climate Funds: Adaptation Fund », novembre. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://www.adaptationlearning.net/sites/default/files/Adaptation%20Fund%20final%202010.pdf>>.

PNUD, 2010b, « Gender, Climate Change and Community-Based Adaptation: A Guidebook for Designing and Implementing Gender-Sensitive Community-Based Adaptation Programmes and Projects », juillet.

PNUD, 2010c, « Issues Brief: Gender Equality and Poverty Reduction: Taxation », avril. Extrait le 19 novembre 2011 de <<http://content.undp.org/cms-service/download/publication/?version=live&id=2561053>>.

PNUD, 2011b, 'Catalysing Climate Finance: A Guidebook on Policy and Financing Options to Support Green, Low-Emission and Climate-Resilient Development'. Available at <http://content.undp.org/go/cms-service/download/publication/?version=live&id=3267712>.

PNUD – site Internet, 2011, « Que faisons-nous ? Réduction de la pauvreté – Planification et budgétisation tenant compte des questions de genre ». Consultable sur <http://www.undp.org/poverty/topics3_gender_planning_budgeting.shtml>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2011a, « Briefs on Gender and Climate Funds: The Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund », novembre.

PNUE, 2008b, « Mécanismes de financement public pour mobiliser l'investissement dans l'atténuation des changements climatiques », Paris, France.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2008, « Increasing access to the carbon market ». Centre du PNUE à Risoe pour l'énergie, le climat et le développement durable, Roskilde, Danemark.

PNUE et Baker & McKenzie, 2009, « Implementing CDM Projects: Guidebook to Host Country Legal Issues ». Disponible sur <http://www.bakermckenzie.com/files/Uploads/Documents/Supporting%20Your%20Business/Featured%20Services/bk_implementingcdmprojects_sep09.pdf>.



Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme ONU-REDD), 2011, « The Case for Mainstreaming Gender in REDD+ ».

Programme ONU-REDD, 2011, « The UN-REDD Programme Strategy 2011–2015 ». Extrait le 19 novembre 2011 de <http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4598&Itemid=53>.

Programme ONU-REDD – site Internet, page « About », 2011. Extrait le 26 novembre 2011 de <<http://www.un-redd.org/AboutREDD/tabid/582/Default.aspx>>.

Programme ONU-REDD, 2008, « Social and Environmental Principles and Criteria, Version 3 Draft for Consultation », septembre. Extrait le 19 novembre 2011 de <http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=5993&Itemid=53>.

Quisumbing, A., 2007, « Agricultural and Rural Development for Reducing Poverty and Hunger in Asia: In Pursuit of Inclusive and Sustainable Growth », document élaboré pour le Forum politique de l'International Food Policy Research Institute et de la Banque asiatique de développement, 9 et 10 août 2007, Manille, Philippines.

Sieghart, L.C., 2008, « Exemples de réinvestissement des revenus », décembre. Extrait le 20 novembre 2011 de <<http://www.un-az.org/undp/files/020305/Examples%20of%20reinvestment%20of%20revenues%20BAKU%2011.pdf>>.

Site Internet sur la budgétisation tenant compte des questions de genre, 2011, ONU Femmes. Consultable sur <<http://www.gender-budgets.org>>.

Siwall, B.R., « Microfinance: Strategy of women's empowerment », National Institute of Public Cooperation and Child Development, New Delhi, Inde.

Société financière internationale (IFC), 2006a, « Diagnostic Study on Access to finance for Women Entrepreneurs in South Africa », novembre.

Société financière internationale (IFC), 2006b, « Women Entrepreneurs and Access to Finance: program profiles from around the world », novembre, Groupe de la Banque mondiale. Extrait le 26 mai 2011 de <[http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/p_GEM_WomenEntrepreneursFinance/\\$FILE/Women+Entrepreneurs+and+Access+to+Finance.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/p_GEM_WomenEntrepreneursFinance/$FILE/Women+Entrepreneurs+and+Access+to+Finance.pdf)>.

Tinsley, R., 2000, *Advancing Project Financing*, first edition. Euromoney Books, septembre.

van Staveren, I., 2002, « Global Finance and Gender ». Women in Development Europe.

Walz, R. et J. Schleich, 2009, *The Economics of Climate Change Policies: Macroeconomic Effects, Structural Adjustments and Technological Change*, Heidelberg, Allemagne: Physica-Verlag.

Ward, M. (ed.), 2008, « The Role of Sector No-Lose Targets in Scaling up Finance for Climate Change Mitigation Activities in Developing Countries », mai, Royaume-Uni: Département gouvernemental du Royaume-Uni pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales.



Annexe 2 : Le marché des droits d'émission de carbone

L'objectif principal du marché des droits d'émission de carbone est de réduire les coûts découlant de la réduction des émissions et d'assurer l'efficacité économique des réductions des émissions. En travaillant de concert, deux entités ayant des coûts sensiblement différents à réduire peuvent réaliser le même niveau net de réduction des gaz à effet de serre pour un coût global plus bas.

L'entité dont le coût de réduction des émissions est inférieur les réduit à des niveaux inférieurs à ses engagements de réduction existants (créant ainsi des crédits ou des compensations égaux au montant en plus qu'il a réduit par rapport à ses engagements). L'entité ayant le coût de réduction le plus élevé achète ces réductions supplémentaires, ce qui lui permet de réaliser ses objectifs au niveau des émissions, pour un coût moindre.

Les cadres de réglementation plaçant des limites au montant de carbone que les entreprises peuvent émettre, l'achat et l'utilisation de crédits et de compensations de réduction des émissions deviennent plus attrayants, ces instruments permettant aux entités d'émettre davantage que leur limite initiale. L'impact d'atténuation des réductions d'émissions étant indépendant de la source géographique de l'émission, cet aspect supplémentaire permet à l'acheteur de l'instrument d'émettre son équivalent en CO₂ tout en continuant de réaliser ses objectifs globaux sur le plan des réductions d'émissions.

Considérons par exemple un cadre réglementaire hypothétique qui exige d'un pays qu'il réduise ses émissions de carbone de 1.000 unités. Chaque émetteur doit en conséquence réduire ses émissions d'un volume fixé pour réaliser ces réductions. Le coût de la réduction dépend de nombreux facteurs (par exemple, la technologie existant actuellement, la nature de sa production de dioxyde de carbone, etc.) et variera selon l'émetteur. Dans ce scénario, si les deux entreprises ayant des coûts de réduction différents doivent effectuer une réduction de 500 unités chacun, le coût économique total sera la somme de leurs coûts individuels :

Réduction des émissions sans échange des droits d'émission de carbone

	COÛT DE RÉDUCTION D'1 UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉ À RÉDUIRE	COÛTS POUR L'USINE
Usine A	100 dollars	500	50.000
Usine B	50 dollars	500	25.000

Les émissions totales seront réduites de 1.000 unités, et le coût total de l'économie sera de 75.000 dollars.

Toutefois, s'il est permis aux deux entreprises de faire une transaction de réductions, l'Usine A peut effectuer une réduction de moins de 500 unités – et compense la différence en payant l'Usine B pour réduire ses émissions (à son coût inférieur) au-delà du montant requis par l'Usine B. Tant qu'il existe une différence de prix suffisante entre les coûts de réduction des deux entreprises, tout montant en dollars inférieur au coût de réduction de l'Usine A et supérieur au coût de l'Usine B aboutira à des coûts totaux inférieurs pour les deux usines, et à des coûts globaux inférieurs pour l'économie – tout cela en réalisant le niveau désiré de réduction des émissions de carbone :

Réduction des émissions avec échange des droits d'émission de carbone

	COÛT DE RÉDUCTION D'1 UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS RÉDUITES	COÛT DE RÉDUCTION POUR CHAQUE USINE INDIVIDUELLE	COÛT D'ACHAT DES RÉDUCTIONS ADDITIONNELLES À 55 DOLLARS PAR UNITÉ (EN PARTANT D'UNE HYPOTHÈSE D'UN SUPPLÉMENT DE 10% SUR LE COÛT DE RÉDUCTION DE CHAQUE USINE)	REVENU DE LA VENTE DE RÉDUCTIONS ADDITIONNELLES	COÛT TOTAL DES RÉDUCTIONS
Usine A	100 dollars	250	\$25,000	13.750 dollars		38.750 dollars
Usine B	50 dollars	750	\$37,500		13.750 dollars	23.750 dollars



Les émissions totales sont toujours réduites de 1.000 unités, mais chacune des usines paie moins pour cette réduction, ce qui résulte en des coûts inférieures pour les entreprises individuelles mais aussi pour l'économie dans son ensemble.

Les compensations carbone fonctionnent de la même manière. S'il est par exemple moins coûteux pour une entreprise de fournir une technique de réduction du carbone (par exemple, des fourneaux solaires), elle peut utiliser le marché des droits d'émission de carbone pour faciliter l'arrangement. En outre, si le partisan d'un projet calcule qu'il peut réduire les émissions pour un prix inférieur au prix actuel d'une unité de carbone commercialisable, la mise en œuvre de ce projet pourrait créer un nouveau flux de revenus.

Unité de transaction des émissions dans le cadre des marchés des droits d'émission de carbone :

UQA : (Assigned Allowance Units ou AAU en anglais) : Unités de quantités attribuées : quotas d'émissions assignés aux pays de l'Annexe I/ Annexe B en vertu du Protocole de Kyoto. Celles-ci peuvent faire l'objet d'une transaction directe sur une base multilatérale dans le cadre des transactions d'émissions internationales.

REC : (Certified Emission Reductions ou CER en anglais) : Réductions d'émissions certifiées, générées par les projets du Mécanisme pour un développement propre.

URE : (Emission Reduction Units ou ERU en anglais) : Unités de réduction des émissions, générées par les projets d'application conjoints.

UEQ (European Allowance Units ou EUA en anglais) : Unités européennes de quotas, générées dans le cadre du système de transaction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

UE (Removal Unit ou RMU en anglais) : Unités d'élimination générées sur la base de l'utilisation de la terre, des changements d'utilisation de la terre et des activités forestières, telles que la reforestation, par exemple, le développement de puits domestiques.

Un grand nombre de facteurs (par exemple, le changement des coûts de réduction marginaux) influent sur le prix global du carbone. Toutefois, étant donné le fait que les entreprises sont confrontées à des coûts de réduction différents, ces facteurs seront reflétés dans le prix final d'une unité de réduction, et mènera invariablement à des coûts économiques globaux inférieurs, permettant d'alléger les coûts d'atténuation et d'adaptation d'un pays, et, dans de nombreux cas, de créer des flux de revenus complètement nouveaux.

En raison du fait que les décisions d'établissement des prix du marché du carbone sont basées sur l'efficacité relative des parties au niveau de la réduction des émissions, les gouvernements et les autorités nationales désignées peuvent avoir la flexibilité d'imposer un prélèvement sur ces transactions, sans que cela décourage indument de telles transactions ou impacte gravement le volume total de réduction des émissions réalisées. Bien que toute taxe fasse baisser la courbe de l'offre, ce qui provoque une montée des prix de vente et une baisse des unités faisant l'objet de transactions, les changements actuels de prix et de quantité dépendent de plusieurs facteurs, en plus du montant des taxes. A titre d'exemple, dans la mesure où cela n'a pas d'influence sur les engagements au niveau de la réduction, la direction de la courbe de la demande est relativement non-élastique : la quantité achetée est moins réactive aux changements de prix.

Pour réaliser des bénéfices maximum, les pays fournissant des unités de réduction d'émissions doivent examiner leurs capacités de réduction et le contexte global d'établissement des prix (par exemple, la concurrence des autres pays ; le prélèvement existant de 2% destiné au Fonds d'adaptation) et déterminer le niveau de taxation approprié qui sera suffisant pour financer l'adaptation, l'atténuation et le développement tout en demeurant compétitif au niveau du prix et en maintenant des conditions incitatives pour le développement des méthodes de réduction novatrices.



Annex 3 : Grandes lignes provisoires d'une analyse des risques de changements climatiques sensible au genre

Il n'existe pas à l'heure actuelle de méthode qui se focalise sur l'intégration du genre et des préoccupations et priorités au niveau de l'autonomisation des femmes dans les analyses des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques ou dans le cadre du financement des changements climatiques. Un cadre analytique solide d'évaluation des risques qui mette l'accent sur l'exposition des femmes et des hommes aux risques provenant des changements climatiques et des phénomènes météorologiques dangereux est pourtant nécessaire. Cela peut aider à assurer que le financement de l'action climatique réponde de manière appropriée aux risques et vulnérabilités différenciés par genre.

Un cadre d'évaluation des risques et vulnérabilités climatiques sensible au genre doit clairement identifier les risques que les changements climatiques font peser sur la situation sociale et économique des hommes et des femmes et fournir la visibilité appropriée afin que ces risques soient pleinement pris en compte. Un tel cadre peut être mis en place ou greffé sur les nombreuses approches émergentes des risques et des vulnérabilités climatiques. Une approche souple est l'analyse des risques climatiques qualitative d'Hart en 2007, appliquée à l'évaluation des risques du financement des infrastructures.⁶

En s'appuyant sur la documentation émergente sur le genre et la vulnérabilité, il est possible d'élaborer un cadre d'évaluation des risques qualitatifs bien contextualisé. L'adaptation du cadre d'évaluation qualitatif des risques climatiques pour le financement des infrastructures en vue de prendre en compte les dimensions de genre suggère sept catégories d'évaluation des risques : risques de l'offre ; risques du marché ; coûts/pertes dus aux risques de fonctionnement ; risques pour la sécurité sociale et personnelle ; risques vis-à-vis des fardeaux domestiques/de temps ; coûts de recouvrement ; et risques des participants. Les effets économiques peuvent servir de points d'entrée et de base pour les demandes de financement du secteur public et les options d'opportunités financières du secteur privé.

Evaluation qualitative des risques climatiques tenant compte des questions de genre

CATÉGORIES DE RISQUES	DESCRIPTION/EFFETS PROBABLES
Risques au niveau de l'offre	Offre interrompue ; réduction de l'accès
Risques au niveau du marché	Changements des prix ou de la demande pour des aliments ou des intrants ; insécurité alimentaire et perte des moyens de subsistance
Coûts/pertes dus à des risques de fonctionnement	Pertes des biens, y compris du logement
Risques à la sécurité sociale et personnelle	Disparités au niveau de la santé/du bien-être Lacunes au niveau de l'information Contraintes au niveau de la mobilité et des espaces publics Relogement forcé Montée de la violence Renforcement de l'exposition aux abus et au harcèlement sexuels
Risques au niveau des fardeaux domestiques/de temps	Augmentation de la charge de soins et au niveau d'autres tâches
Risques au niveau du recouvrement	Capacité réduite de recouvrer les actifs et les ressources après une catastrophe
Risques de participation	Stabilité financière, détention/gestion d'actifs ; valeur du crédit ; capacités administratives et techniques inadéquates

6 Hart a appliqué son analyse des risques climatiques au Cadre d'évaluation des risques de financement des infrastructures de Tinsley (2000). Tenley a élaboré un cadre en 15 points : Risques au niveau de l'offre : l'offre est interrompue ou les prix augmentent, 2) Risques au niveau du marketing : les prix ou la demande diminuent, 3) Risques au niveau : incohérence entre les revenus et les coûts en raison des fluctuations des devises, Risque au niveau technologique : problèmes techniques ou inefficacité, 5) Risque de fonctionnement : mauvais résultats au niveau de la gestion, 6) Risques environnementaux : responsabilité ou réglementation environnementales, 7) Risques au niveau des infrastructures : liens avec d'autres infrastructures essentielles, 8) Risques de force majeure : actes de la nature (par exemple, tempêtes, incendies, tremblements de terre), actes humains (par exemple, émeutes, guerres) et actes impersonnels (par exemple, chute du système financier, 9) Risques au niveau de l'achèvement : retards, dépassements, défauts, 10) Risques au niveau de l'ingénierie : problèmes au niveau de l'analyse, de la conception et des données relatives à l'ingénierie, 11) Risques politiques : troubles dus à un conflit, nationalisation, réglementation, changement de gouvernement, militantisme environnemental, corruption, 12° Risques au niveau de la participation : compétence, stabilité financière des participants – parrains des projets, prêteurs, fournisseurs d'équipements, etc., 13) Risques au niveau des taux d'intérêt : fluctuation des taux d'intérêt, 14) Risques au niveau des consortiums : capacité des banques principales à vendre des portions de prêts à d'autres banques et Risques juridiques : application des contrats (Hart, 2007, Tableau 4.1).



Photographies

PAGE	IMAGE
1	UN Photo/Tim McKulka
3	UN Photo/Pasqual Gorriz
5	UN Photo/Muzafar Ali
7	UN Photo/Ray Witlin
11, 31	UN Photo/Eskinder Debebe
15, 43	OIT/Maillard J.
19, 51	UN Photo/John Isaac
24	UN Photo/Eskinder Debebe
27	UN Photo/Martine Perret
28	OIT/Crozet M.
29	UN Photo/Noel Gomez
35	UN Photo/R Marklin
38	UN Photo/Ky Chung
41	UN Photo/Kibae Park
47	UN Photo/WFP/Amjad Jamal
49	UN Photo/Milton Grant



Programme des Nations Unies pour le Développement
220 E 42nd Street, 21st Floor
New York, NY 10017
<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/>